



RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

RAPPORT ANNUEL 2005

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PROFIL	1
APERÇU FINANCIER DE L'EXERCICE	2
RAPPORT DES FIDUCIAIRES	3
RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
GOUVERNANCE DE LA CAISSE DE RETRAITE	5
Aperçu	
Composition du Conseil de fiducie	
Comité du Conseil de fiducie	
Indépendance du Conseil de fiducie	
Efficacité du Conseil de fiducie	
Le rôle de la direction	
La qualité de la gestion	
La communication	
Auto-évaluation de la fonction de gouvernance	
COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION	8
Objectif du Régime	
Contraintes touchant les placements	
Objectif de placement	
Composition de l'actif	
Méthode de gestion des placements	
Gestion des risques	
Rendement des placements	
Le point sur l'actif	
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	
L'administration des prestations	
Questions et tendances concernant l'avenir	
RAPPORT FINANCIER	25
Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers	
Opinion de l'actuaire	
Rapport des vérificateurs	
Rapport financier	
Notes afférentes aux états financiers	
INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE	41
Placements de plus de 15 millions de dollars	
CONSEIL DE FIDUCIE	43
DIRECTION	43

NOTE : La forme masculine utilisée dans ce document désigne tant les femmes que les hommes.

PROFIL

Le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada (le Régime) a été constitué le 1^{er} septembre 1961 par CBC/Radio-Canada (la Société) en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Il s'agit essentiellement d'un régime de retraite contributif, à prestations déterminées, qui couvre pratiquement tous les employés de la Société. Une composante à participation a été ajoutée, sans frais pour le Régime, pour assurer aux employés la possibilité d'améliorer les dispositions portant sur le calcul des prestations au moyen de cotisations déductibles. Étant sous réglementation fédérale, le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension* (la Loi) et des règlements qui en découlent.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada administre l'actif du Régime en vertu de l'acte de fiducie conclu entre CBC/Radio-Canada et les fiduciaires.

Le principal objectif du Régime consiste à offrir des prestations déterminées aux participants conformément à l'acte de fiducie et aux autres documents qui paraissent à l'occasion et qui décrivent le Régime.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada est chargé de placer les fonds de la Caisse, directement ou par l'intermédiaire d'agents, et, ce faisant, il détermine et met à profit les possibilités de placement conformément à la Loi, aux règlements et à l'Énoncé des politiques et des procédures de placement.

En 2005, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada a examiné la stratégie de gestion des placements de la Caisse. Le Conseil a approuvé la mise à jour de l'Énoncé des politiques et des procédures de placement et la révision de la composition de l'actif de la Caisse. Cette nouvelle stratégie est conçue pour mieux faire correspondre l'actif et le passif du Régime.

Jusqu'à la fin de septembre 2005, l'objectif de placement à long terme de la Caisse (p.ex. sur 10 ans) consistait à obtenir de façon soutenue un taux de rendement annuel moyen pondéré dans le temps dépassant d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation. Depuis octobre 2005, à la suite de l'examen de la stratégie de placement, l'objectif de placement à long terme est exprimé en fonction du passif du Régime - le rendement doit ainsi dépasser d'au moins 1,1 % le passif étalon représenté par le rendement d'un panier d'obligations à rendement réel et d'obligations à long terme. À long terme, ce nouvel objectif devrait permettre à l'ensemble du Régime de produire le même rendement visé qu'avec l'ancien objectif, tout en réduisant davantage le risque de déficit.

L'objectif du gestionnaire de la Caisse est d'obtenir un rendement, après déduction des frais de gestion et d'administration des placements, qui soit égal à la hausse moyenne annuelle de la valeur d'un portefeuille étalon augmentée de 0,5 % (0,35 % au cours de la période de transition vers la nouvelle composition de l'actif), calculée d'après une moyenne mobile de quatre ans. Le rendement de référence est calculé en totalisant le rendement des indices de référence des diverses catégories d'actif en proportion de leur importance dans la composition de l'actif de la Caisse.

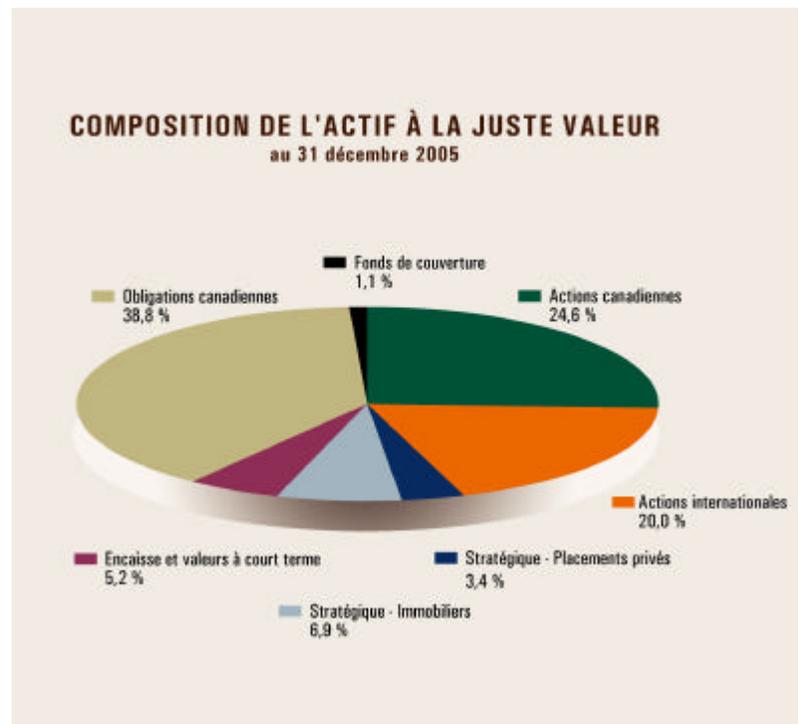
La nouvelle composition de l'actif visée à long terme, qui doit entrer en vigueur d'ici janvier 2007, est la suivante : 50 % de titres à revenu fixe, 34 % d'actions et 16 % de placements alternatifs stratégiques (avant révision : 55 % d'actions, 34 % de titres à revenu fixe et 11 % de placements stratégiques). La nouvelle composition de l'actif visée à long terme exige également la couverture du risque de taux d'intérêt lié aux portefeuilles d'actions et de placements stratégiques qui, par nature, ne correspondent pas au passif du Régime.

APERÇU FINANCIER DE L'EXERCICE

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 331 millions de dollars (8,9 %), passant de 3 733,9 millions de dollars au 31 décembre 2004 à 4 064,9 millions de dollars au 31 décembre 2005. La hausse tient principalement à l'augmentation de 292,1 millions de dollars de la juste valeur des placements résultant des rendements favorables des placements de la Caisse sur les marchés financiers mondiaux ainsi que des placements alternatifs.

L'excédent de capitalisation, c'est-à-dire la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations diminué du montant des droits à retraite selon le principe de la continuité de l'exploitation, a augmenté de 72,1 millions de dollars pour s'établir à 344,9 millions de dollars à la fin de 2005 contre 272,8 millions de dollars en 2004.

Pour les douze mois terminés le 31 décembre 2005, le rendement annuel s'établit à 12,2 % contre 11,1 % pour le rendement étalon; sur quatre ans, il est de 6,7 %, contre 6,6 % pour l'étalon. Pour la période de dix ans terminée à la même date, le rendement annuel de la Caisse, pondéré dans le temps, a été de 8,5 %. Pendant la même période de dix ans, l'objectif d'investissement était d'atteindre un rendement moyen pondéré dans le temps de 6,2 %.



RAPPORT DES FIDUCIAIRES

SANTÉ FINANCIÈRE DU RÉGIME

En 2005, la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada a continué résolument sur sa lancée, puisqu'elle a enregistré des rendements positifs pour la troisième année d'affilée. Le taux de rendement s'est établi à 12,22 %, soit 1,08 % au-delà de la cible annuelle déterminée pour le portefeuille étalon. L'objectif de placement à long terme (10 ans) de la Caisse a également été dépassé de 2,30 %. Enfin, le taux de rendement de l'actif a été supérieur de 2,00 % au taux retenu pour établir l'hypothèse actuarielle à long terme.

La plus récente évaluation actuarielle triennale, exigée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), date du 31 décembre 2005. Dans le cadre de cette évaluation, la situation financière du Régime de retraite doit être appréciée à l'aide de deux méthodes différentes. La première est fondée sur le principe de la continuité de l'exploitation; elle permet de déterminer si l'actif du Régime couvre les engagements de retraite à long terme de celui-ci. La seconde repose sur le principe de la solvabilité, et simule la liquidation du Régime.

Au 31 décembre 2005, le Régime affichait un excédent selon le principe de la continuité de l'exploitation de 344,9 millions de dollars. (Cette mesure sert à établir les états financiers.) Le coefficient de capitalisation était donc de 110,3 %. L'excédent de 2005 représente une augmentation de 72,1 millions de dollars par rapport au chiffre de 272,8 millions estimé au 31 décembre 2004. Selon le principe de la continuité de l'exploitation, la santé financière du Régime demeure donc bonne.

Aux termes de l'évaluation actuarielle, le Régime accusait, selon le principe de la solvabilité (qui simule la liquidation du Régime), un déficit de 89,1 millions de dollars à la fin de 2005, comparativement au déficit de 114,1 millions estimé à la fin de 2004. Cette diminution s'explique par le rendement élevé des placements en 2005. La position déficitaire continue du Régime est attribuable à la persistance de faibles taux d'intérêt à long terme qui a, selon le principe de la solvabilité, pour effet de pousser à la hausse les engagements du Régime. Le ratio de solvabilité du Régime était de 97,9 % au 31 décembre 2005. En raison des taux d'intérêt bas, la plupart des régimes de retraite au Canada sont passés d'une position excédentaire à une position déficitaire au cours des trois à cinq dernières années. D'après une étude récente du secteur des pensions au Canada, qui porte sur près de 760 régimes de retraite, seulement 18 % de l'ensemble des régimes ont un ratio de solvabilité supérieur à 100 %.

Conformément à la réglementation fédérale en vigueur, CBC/Radio-Canada, à titre de promoteur du Régime de retraite, doit fixer ses cotisations en fonction du plus négatif des résultats dégagés par les deux méthodes employées dans l'évaluation actuarielle triennale. Outre ses cotisations habituelles, la Société sera tenue de combler le déficit établi selon le principe de la solvabilité sur une période maximale de cinq ans, à partir de 2006. Le Conseil de fiducie continuera de surveiller de près les répercussions financières de la faiblesse des taux d'intérêt à long terme sur la solvabilité du Régime en s'appuyant sur les rapports trimestriels préparés par ses actuaires. La réglementation prescrit également la tenue d'une évaluation actuarielle complète le 31 décembre 2006.

EXAMEN DE LA COMPOSITION DE L'ACTIF

Le Conseil de fiducie, secondé par des conseillers en placements externes, a procédé en 2005 à un examen de la composition de l'actif de la Caisse de retraite. La détermination de la composition de l'actif de la Caisse est l'une des décisions les plus stratégiques que les fiduciaires sont appelés à prendre; il s'agit de répartir les éléments d'actif entre les catégories de placements, c'est-à-dire les titres à revenu fixe, les actions et les placements alternatifs. On entreprend un tel examen lorsque la conjoncture change, ou à des intervalles réguliers d'environ trois ou quatre ans.

Le Conseil de fiducie a donné son aval pour que d'importants changements soient apportés à la composition de l'actif et à la politique de placement dans le but d'apparier plus étroitement l'actif et le passif (c'est-à-dire les obligations au titre des prestations constituées) du Régime. Dans cette optique, on a augmenté la composante titres à revenu fixe de l'actif et on en a diminué la composante actions. Dans la catégorie des actions, la Caisse recherchera des types de placements qui compléteront les titres négociés sur le marché. Elle recourra également à des stratégies de gestion des risques pour améliorer la couverture du passif par l'actif. Ces changements globaux à la politique relative à la composition de l'actif devraient atténuer le risque de déficit du Régime de retraite et entraîner des résultats plus stables, bien qu'équivalents à long terme pour le Régime considéré dans son ensemble. Le Conseil de fiducie suivra régulièrement la progression de la mise en œuvre des nouvelles stratégies de placement, ainsi que les résultats obtenus.

CADRE DE GOUVERNANCE

Le Conseil de fiducie s'est doté d'un cadre global de gouvernance du Régime de retraite, qu'il ne cesse de perfectionner en y intégrant des pratiques de pointe. Par sa gestion active de la gouvernance, le Conseil vise à faire en sorte que, tant par sa structure que par les processus qu'il renferme, le cadre de gouvernance en place aide au mieux les fiduciaires et la direction à s'acquitter de leurs responsabilités au nom des participants au Régime. En septembre 2005, les fiduciaires ont approuvé une version actualisée de ce cadre, qui reflète les normes les plus élevées du secteur : les Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite que vient de diffuser l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR).

Au nombre de ses pratiques de gouvernance, le Conseil de fiducie effectue chaque année une autoévaluation, avec l'aide d'un facilitateur externe. En 2005, il a analysé principalement sa structure et ses processus, et a cherché à déterminer dans quelle mesure ces éléments l'aident à réaliser les objectifs et les mandats du Régime. Dans l'ensemble, il a été jugé que les pratiques du Conseil étaient judicieuses et propices à un bon rendement. L'opportunité d'apporter quelques améliorations a été soulignée, notamment sur les plans suivants : une formation continue sur les stratégies de placement, une surveillance plus étroite de la qualité des services d'administration des prestations et l'élaboration d'un programme d'évaluation du rendement individuel des fiduciaires. Des plans d'action ont été définis en conséquence en 2006.

Par ailleurs, le cadre de gouvernance du Conseil de fiducie prévoit la tenue de séances d'information périodiques à l'intention des fiduciaires. En 2005, des sujets aussi variés que le secteur en évolution des fiducies de revenu et les marchés émergents de la Chine et de l'Inde du point de vue d'un investisseur ont été abordés. Une séance a eu pour thème les méthodes d'évaluation du passif du Régime, un sujet qui venait à point nommé, puisque le Régime a entrepris, comme nous l'avons précisé plus haut, l'évaluation triennale de son passif actuariel.

DÉPART À LA RETRAITE

Le Conseil de fiducie souhaite exprimer au personnel du Régime de retraite sa gratitude pour les efforts qu'il a déployés en 2005, et remercier ceux qui ont pris leur retraite. Nous aimerions tout particulièrement souligner la contribution marquante de M. Don Grant, secrétaire-trésorier, qui a pris sa retraite le 31 décembre 2005 après avoir consacré 19 ans au Régime de retraite et 38 ans à CBC/Radio-Canada.

Au nom du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada
Hélène F. Fortin, CA

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La conjoncture économique mondiale a été favorable au Canada en 2005. Sous l'impulsion de la demande de produits comme le pétrole et les métaux, le marché boursier canadien s'est envolé et nous a offert une de ses meilleures performances, avec un rendement de 24,1 %. Les actions internationales ont éclipsé les actions américaines, grâce à un rendement respectable de 10,7 %, contre un maigre 2,3 % pour les américaines. Pour leur part, les obligations canadiennes ont rapporté 6,5 %, alors que les taux d'intérêt à long terme fléchissaient.

Dans ce contexte positif, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada a affiché en 2005 un rendement à deux chiffres, soit 12,22 %, qui est supérieur de 108 points de base au rendement étalon de 11,14 %. Ce résultat n'est pas seulement attribuable à la performance satisfaisante des actions; il s'appuie aussi sur la bonne tenue du portefeuille de placements alternatifs du Régime, notamment dans les secteurs de l'immobilier, des placements privés et des fonds de couverture. Ce rendement se répercute favorablement sur l'excédent établi selon le principe de la continuité de l'exploitation. La moyenne mobile de quatre ans (6,72 %) dépasse le rendement étalon (6,62 %) de 10 points de base.

L'actif total du Régime a franchi la barre des 4 milliards de dollars. Au 31 décembre 2005, il atteignait 4,06 milliards, en hausse de 331 millions par rapport à 2004. L'écart défavorable de 96,0 millions de dollars entre les prestations versées (179,3 millions) et les cotisations patronales et salariales (83,3 millions) n'a pas constitué un frein.

Grâce au solide rendement enregistré, l'excédent établi selon le principe de la continuité de l'exploitation est passé de 273 millions de dollars à la fin de 2004 à 345 millions. Malheureusement, du point de vue de la solvabilité (ou de la liquidation), le Régime a clôturé l'année 2005 avec un déficit de 89 millions de dollars. Arrêté au terme d'une évaluation actuarielle complète, ce déficit représente néanmoins une amélioration par rapport au déficit de 114 millions estimé à la fin de 2004. Par conséquent, le Régime affiche un ratio de solvabilité de 98 % au 31 décembre 2005. Comparativement à d'autres régimes de retraite, celui de CBC/Radio-Canada se situerait dans la partie inférieure du premier quartile. Une enquête sur près de 760 régimes inclus dans la base de données de Mercer, Consultation en ressources humaines révèle que même si 18 % des régimes affichent un ratio de solvabilité supérieur à 100 % à la fin de 2005, 68 % des régimes ont un ratio de solvabilité inférieur à 90 %, et 14 % des régimes ont un ratio de solvabilité se situant entre 90 % et 100 %.

Dans l'ensemble, les résultats de 2005 sont très positifs et le Régime est fondamentalement en bonne santé financière.

FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS

➤ L'examen de l'actif et du passif du Régime de retraite mené par les fiduciaires constitue l'activité marquante de 2005. Cet examen a entraîné deux modifications importantes sur le plan de la gestion :

- i. la gestion courante du Régime, qui était axée sur l'actif, a été réorientée de manière à être centrée sur l'appariement de l'actif et du passif;
- ii. la composition de l'actif a été considérablement révisée; la pondération des actions a été abaissée en faveur de celle des obligations, et les placements alternatifs ont pris une place plus importante dans la génération de revenus. Les fiduciaires ayant donné leur aval en septembre, la mise en œuvre de la nouvelle composition a été amorcée à la fin de 2005. Elle se poursuivra en 2006 et peut-être même en 2007, selon l'état des marchés.

➤ Deux portefeuilles ont été créés, c'est-à-dire un portefeuille d'actions internationales géré à l'interne et un petit portefeuille de fonds de couverture géré à l'externe.

➤ La réalisation d'un programme d'autoévaluation des mesures de contrôle des risques a permis de s'attaquer à des lacunes possibles qui avaient été décelées antérieurement.

➤ Sur un total de vingt postes, quatre devenus vacants (dont trois en raison de départs à la retraite) ont été pourvus. Des outils de planification de la relève ont été mis à contribution pour faciliter le processus de dotation en personnel.

Comme il est indiqué ci-dessus, l'actif du Régime de retraite dépasse maintenant les 4 milliards de dollars. Cependant, comme les quatre dernières années nous l'ont montré, l'actif total fluctue passablement en fonction des marchés. Par conséquent, nous procédons à un changement de cap important en adoptant une méthode de gestion de l'actif et du passif, dans l'objectif ultime de respecter les engagements en matière de retraite. Ce faisant, nous nous donnons les moyens d'atteindre cet objectif année après année.

Compte tenu de tous les changements survenus en 2005, j'aimerais remercier tout particulièrement les membres du personnel de leurs efforts.

Stephen Cotsman
Administrateur délégué et président-directeur général

GOUVERNANCE DE LA CAISSE DE RETRAITE

APERÇU

La gouvernance du Régime englobe les méthodes et la structure, adoptées par le Conseil de fiducie, pour diriger et gérer l'exploitation et les affaires du Régime de façon que son rendement soit optimal et qu'il puisse s'acquitter de ses engagements financiers. Ces méthodes et cette structure définissent le partage des responsabilités ainsi que les mécanismes de responsabilisation intéressant le Conseil de fiducie, la direction et les participants. Les dirigeants et les administrateurs du Régime doivent tenir compte des liens de ce dernier avec des parties intéressées telles que la Société Radio-Canada et son Conseil d'administration. Grâce aux principes de gouvernance efficaces auxquels ils s'astreignent, les fiduciaires sont capables de remplir leurs obligations fiduciaires, car il est essentiel pour honorer des engagements de retraite de régir un régime de façon appropriée.

En vertu de l'Acte fiduciaire passé entre la Société Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est chargé de l'administration du Régime, notamment de la gestion de l'actif et du service des rentes aux participants et à leurs survivants. Pour s'acquitter de ces tâches, les fiduciaires doivent administrer et faire fructifier l'actif de la Caisse avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. Ils doivent placer l'actif avec prudence, en tenant compte de tous les facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation et la solvabilité du Régime ainsi que sur sa capacité de remplir ses obligations financières. Le Conseil de fiducie dispose d'un énoncé des politiques et des procédures de placement qui définit les principes de placement et les placements admis compte tenu des besoins du Régime et des objectifs de la Caisse.

Fidèle à ses principes de saine gouvernance, le Conseil de fiducie a élaboré un cadre pour garantir que le Régime était géré avec efficacité et prudence, et dans le respect des prescriptions légales. Ce cadre a évolué au fil des années pour tenir compte des meilleures pratiques, notamment celles recommandées par le Groupe de travail mixte sur la régie interne des régimes de retraite en 1999. En 2005, le Conseil de fiducie a procédé à une étude comparative de ses pratiques et a adopté les Lignes directrices sur la gouvernance des régimes de retraite publiées en octobre 2004 par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR). Ces lignes directrices comprennent onze principes de gouvernance qui reprennent essentiellement les principes qui constituaient l'ancien cadre de gouvernance approuvé par le Conseil de fiducie, en les approfondissant.

Les principes énoncés ci-dessous sont essentiels à la bonne gouvernance d'un régime de retraite :

1. **Obligation fiduciaire**

L'administrateur du régime a des obligations, fiduciaires et autres, envers les participants et les bénéficiaires du régime, et peut-être envers d'autres intervenants.

2. **Objectifs de gouvernance**

L'administrateur du régime doit établir des objectifs de gouvernance pour la supervision, la gestion et l'administration du régime.

3. **Rôles et responsabilités**

L'administrateur du régime doit décrire clairement et documenter les rôles, les responsabilités et les obligations de reddition de comptes de tous les participants à la gouvernance du régime.

4. **Mesures de rendement**

L'administrateur du régime doit prévoir l'établissement de mesures de rendement et la supervision du rendement des intervenants ayant un pouvoir décisionnel dans le cadre du processus de gouvernance.

5. **Connaissances et compétences**

L'administrateur du régime doit appliquer, directement ou par l'intermédiaire de mandataires, les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de ses obligations de gouvernance.

6. **Accès à l'information**

L'administrateur du régime et, le cas échéant, tout mandataire doit avoir accès à une information pertinente, exacte, et obtenue en temps utile.

7. **Gestion des risques**

L'administrateur du régime doit prévoir la mise en oeuvre d'un cadre de contrôle interne des risques auxquels le régime est exposé tenant compte des particularités de ce dernier.

8. **Supervision et conformité**

L'administrateur du régime doit veiller à la mise en oeuvre de mécanismes appropriés pour faciliter la supervision et garantir le respect des exigences législatives, des documents régissant le régime et des politiques administratives.

9. **Transparence et reddition de comptes**

L'administrateur du régime doit prévoir la communication des modalités du processus de gouvernance aux participants, aux bénéficiaires et aux autres intervenants pour accroître la transparence et la reddition de comptes.

10. **Code de conduite et conflits d'intérêts**

L'administrateur du régime doit prévoir l'établissement d'un code de conduite et d'une politique sur les conflits d'intérêts.

11. **Examen de la gouvernance**

L'administrateur du régime doit en examiner périodiquement la gouvernance.

Un tableau des responsabilités du Régime de retraite de Radio-Canada, définissant clairement les rôles et les responsabilités des participants à l'administration, à la gestion et aux opérations du Régime, a été annexé au Règlement du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite.

Avec le concours de consultants externes, les fiduciaires ont procédé en 2005 à une auto-évaluation annuelle minutieuse de leurs activités. L'évaluation portait surtout sur l'investissement, les services de retraite et les processus généraux du Conseil de fiducie. Les fiduciaires jugent que, dans l'ensemble, le Conseil a bien rempli son rôle l'an dernier; ils ont tout de même relevé des aspects pouvant être resserrés et pris des mesures en conséquence.

COMPOSITION DU CONSEIL DE FIDUCIE

En vertu de l'Acte fiduciaire, le Conseil de fiducie comprend sept membres. Deux dirigeants de la Société en font partie d'office : le Premier vice-président aux Ressources humaines et à l'organisation, et la Vice-présidente et chef de la direction financière. Les cinq autres fiduciaires sont nommés par le Conseil d'administration de Radio-Canada; deux doivent être administrateurs de la Société ou membres de la direction employés à temps plein par la Société. À l'heure actuelle, ces cinq fiduciaires comprennent deux membres du Conseil d'administration de Radio-Canada, deux employés, recommandés par les membres d'un comité consultatif des avantages sociaux, et un retraité, recommandé par le conseil d'administration de l'Association nationale des retraités.

COMITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie fonctionne comme un comité général; il inscrit toutes les questions relevant de sa compétence (prestations, placements, vérification) à l'ordre du jour de ses réunions.

INDÉPENDANCE DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie doit agir en toute indépendance, et non comme représentant d'intérêts particuliers, que ce soit ceux de la Société, des employés actifs ou des retraités. Il administre le Régime et la Caisse en qualité de fiduciaire de l'employeur, des participants actuels, des anciens participants et de toute autre personne possédant des droits aux prestations ou aux remboursements prévus par le Régime. Pour s'acquitter de ses responsabilités, il peut demander l'aide d'experts de l'extérieur lorsqu'il a besoin d'un éclaircissement ou d'une opinion indépendante sur une question particulière. Le Conseil de fiducie tient des séances à huis clos dans le cadre de ses réunions, auxquelles les membres de la direction n'assistent pas, pour discuter de toute question qu'il juge pertinente. Il nomme les vérificateurs externes du Régime et revoit avec eux leurs constatations. Le rapport du vérificateur est remis à la Société avec les états financiers, dans les quatre-vingt-dix jours suivant la fin de l'exercice de la Caisse.

Le Conseil de fiducie nomme également des actuaires auxquels il demande un rapport actuariel sur la situation financière du Régime. Une copie de ce rapport, qui est établi au minimum tous les trois ans, doit être remise à la Société dans les soixante jours de sa réception. La Société est responsable en dernier ressort des décisions concernant l'emploi des excédents ou le financement des déficits, et de la fixation des taux de cotisation.

EFFICACITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

Pour s'acquitter de leur mission de surveillance, les fiduciaires devraient avoir les qualités nécessaires pour superviser une activité financière complexe; la prudence exige par conséquent qu'ils aient une certaine connaissance des marchés financiers, de la gestion du risque et des principes actuariels.

Le Conseil de fiducie dispose d'un programme d'orientation pour aider les fiduciaires en titre ou nouvellement nommés à s'acquitter de leurs obligations de fiducie et de gouvernance. Ce programme comprend des séances de formation sur les responsabilités juridiques, les concepts et les pratiques de gouvernance, la gestion et l'aspect financier des placements, ainsi que les méthodes et les concepts actuariels. Des experts externes et des spécialistes internes préparent le matériel et animent les séances de formation.

En outre, le Conseil de fiducie possède un programme de formation continue qui prévoit une journée complète de réunion ainsi que des périodes réservées au cours des réunions ordinaires. Les sujets abordés sont variés et d'actualité pour permettre aux fiduciaires d'acquérir les connaissances nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leurs obligations.

Le Conseil de fiducie a un mandat établissant clairement son rôle général et son rôle en matière de placement, d'administration du Régime, de vérification et d'actuariat. Le Conseil d'administration de Radio-Canada a émis des lignes directrices sur le choix des fiduciaires, qui déterminent les attributs d'un bon fiduciaire. Ces lignes directrices doivent servir au choix et à la nomination des fiduciaires ainsi qu'au contrôle continu de leurs compétences et de leur efficacité.

Le Régime impose des normes de conduite professionnelle aux fiduciaires ainsi qu'à d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions auprès du Régime. Le Code de conduite, qui porte sur les conflits d'intérêts, les opérations de particuliers, la confidentialité, la conduite professionnelle, les cadeaux et autres gratifications, est complété par le document intitulé *Code d'éthique, normes de conduite professionnelle et lignes directrices pour les placements personnels des employés de la Caisse de retraite de Radio-Canada*, lequel ne s'applique qu'à des employés désignés.

En 2005, le Conseil de fiducie s'est réuni six fois. En vertu de son règlement, il doit tenir au moins quatre réunions par année.

LE RÔLE DE LA DIRECTION

Le Conseil de fiducie a déterminé les tâches de la direction en matière de planification, d'exploitation et de présentation de l'information sur le Régime.

Ces tâches, qui comprennent la gestion des placements de la Caisse, l'administration des prestations du Régime, les ressources humaines, les communications, l'exploitation et le contrôle, sont dévolues à l'administrateur délégué et président-directeur général, qui relève du Conseil de fiducie.

Sous réserve de l'approbation du Conseil, la direction élabore et applique toutes les politiques nécessaires pour les placements, la communication, l'intégrité et le contrôle, l'organisation et la rémunération, l'exploitation et l'administration. Conformément à ces politiques, elle élabore et met en œuvre le programme de placement, et elle fixe et contrôle les normes de qualité du service aux participants.

À chaque étape de ce processus, la direction veille à ce que le Régime soit administré conformément aux politiques et à ce que la réglementation soit observée.

LA QUALITÉ DE GESTION

L'Énoncé des politiques et des procédures de placement de la Caisse de retraite de Radio-Canada contient les politiques et principes de placement ainsi que l'énumération des placements admis qui correspondent aux objectifs du Régime. Il porte aussi sur les facteurs pouvant influencer sur la capitalisation et la solvabilité du Régime et sur sa capacité d'honorer ses engagements financiers. Enfin, il prévoit la composition de l'actif à long terme et la fourchette à l'intérieur de laquelle la part de chaque catégorie de valeurs peut varier.

L'Énoncé, qui est revu et approuvé annuellement par les fiduciaires, définit l'objectif de placement à long terme (sur 10 ans par exemple) de la Caisse. Jusqu'en septembre 2005, la Caisse visait à obtenir de façon soutenue un taux de rendement annuel pondéré dans le temps dépassant d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation. Depuis octobre 2005, l'objectif de placement à long terme est exprimé en fonction des obligations du Régime; le rendement doit ainsi dépasser d'au moins 1,1 % le passif étalon représenté par le rendement d'un panier d'obligations à rendement réel et d'obligations à long terme.

L'Énoncé fixe également les objectifs de rendement des différentes catégories de valeurs et de la Caisse dans son ensemble. La politique de rémunération concurrentielle des spécialistes en placement découle directement des normes de rendement énoncées dans les politiques de placement. Cette rémunération comprend un salaire de base échelonné et un régime de primes à long terme qui est tributaire du dépassement des normes de rendement sur quatre ans. L'administration des prestations fait l'objet d'une politique intitulée Normes opérationnelles pour l'administration des prestations de retraite. Ces normes garantissent la mise en œuvre de pratiques et de méthodes efficaces pour le paiement des prestations après emploi par le Centre d'administration des pensions, de façon à répondre en temps opportun aux besoins des prestataires.

La direction a fourni l'assurance aux fiduciaires concernant la conformité aux politiques applicables et a fait savoir que toutes les exigences réglementaires ont été respectées en 2005.

LA COMMUNICATION

Le Conseil de fiducie doit rendre compte, information à l'appui, de l'activité du Régime à la Société Radio-Canada, qui en est le promoteur, aux participants actifs ou retraités et à leurs survivants.

À cette fin, le Conseil distribue un aperçu des points saillants du rapport annuel du Régime de retraite de Radio-Canada à tous les participants, qui peuvent également se procurer le rapport annuel, instrument officiel d'information sur l'activité du Régime pour l'exercice écoulé. Ce rapport comporte des états financiers, une section sur la gouvernance et l'analyse par la direction, éléments charnières des pratiques d'information continue du Régime. En 2005, le Conseil de fiducie a également commencé à diffuser des communiqués après chacune de ses réunions où il résume les principaux points qui y ont été discutés. Ces documents sont publiés en ligne pour que les membres du régime puissent en prendre connaissance.

Parmi les autres documents distribués au cours de l'année figurent le relevé personnalisé des droits du participant, obligatoire en vertu de la loi, des communiqués à l'adresse des retraités et de leurs survivants, ainsi que divers avis, communiqués sur les bordereaux de virement direct.

Les membres ont accès à tous les éléments d'information mentionnés plus haut, y compris le rapport annuel, sur le site Web de l'Administration des prestations de retraite à l'adresse www.pensionweb.ca/cbc-radiocanada. L'information générale ainsi que le Rapport annuel se trouvent dans le site principal de la Société, à l'adresse www.cbc.radio-canada.ca/apropos/retraite. Les participants, actifs ou retraités, sont invités à nous faire parvenir leurs commentaires par la poste, par télécopieur ou par courrier électronique. Nos coordonnées figurent à la dernière page du rapport.

AUTO-ÉVALUATION DE LA FONCTION DE GOUVERNANCE

L'auto-évaluation permet d'améliorer les pratiques en matière de gouvernance d'un régime de retraite, ce qui se traduit par des placements plus productifs, par un emploi plus judicieux du temps du personnel et par la quiétude pour les membres du régime que ce dernier est en mesure d'assurer le service des prestations actuelles et futures.

Les objectifs et le rendement de l'administrateur délégué et président-directeur général du Régime font également l'objet d'une évaluation annuelle. Avec le concours de consultants externes, les fiduciaires évaluent également la gouvernance de la Caisse et effectuent une auto-évaluation de leur rôle fiduciaire.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

La présente section du rapport annuel, préparée par la direction et revue par le Conseil de fiducie, porte sur les données des états financiers vérifiés. Elle a pour but d'aider le lecteur à juger de la situation financière du Régime et de son rendement pour l'exercice écoulé, et de lui donner un aperçu de l'exercice à venir. Le lecteur est mis en garde contre l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs relatifs à la conjoncture économique et aux placements en général.

L'OBJECTIF DU RÉGIME

Le Régime doit pourvoir au service de prestations déterminées aux participants, conformément à l'Acte fiduciaire et aux autres documents pouvant en fixer les modalités. La gestion de l'actif vise à produire, moyennant un risque modéré, un rendement suffisant pour honorer les engagements du Régime et pour éviter, si possible, les majorations des taux de cotisation.

La politique de placement est exposée dans le document intitulé *Énoncé des politiques et des procédures de placement*. Elle est revue et approuvée chaque année par le Conseil de fiducie, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières.

LES CONTRAINTES TOUCHANT LES PLACEMENTS

Conformément à la *Loi sur les normes de prestation de pension* (appelée ci-après la " Loi "), les fiduciaires et la direction administrent la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada et en placent l'actif avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. L'actif doit être placé avec prudence, en fonction de tous les facteurs pouvant influencer sur le financement et la solvabilité du Régime.

En vertu du règlement d'application de la Loi, la Caisse ne peut, ni directement ni indirectement, affecter plus de 10 % de la valeur comptable totale de l'actif à un seul placement. De plus, elle ne peut détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote d'une société donnée, sauf exceptions prévues au paragraphe 11(2) du règlement.

L'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* indique les placements autorisés et les restrictions y afférentes à la lumière des besoins et des objectifs du Régime et de la Caisse.

L'OBJECTIF DE PLACEMENT

Jusqu'en septembre 2005, l'objectif de placement à long terme, c'est-à-dire sur 10 ans, de la Caisse était de parvenir régulièrement à un rendement annuel moyen pondéré dans le temps qui dépassait d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation. Depuis octobre 2005, le Conseil de fiducie a modifié l'objectif de placement de la Caisse, par suite d'un examen détaillé de la stratégie de placement effectué avec l'aide d'experts indépendants en placement externe. Afin d'améliorer la gestion des actifs de la Caisse par rapport aux obligations au titre des prestations, le nouvel objectif à long terme de la Caisse est exprimé en fonction des obligations du Régime. L'objectif à long terme révisé vise à dépasser de 1,1 % le rendement d'un portefeuille de référence du passif composé de 50 % d'obligations à rendement réel et à 50 % d'obligations à long terme.

Pour les quatre dernières années, le rendement moyen de la Caisse a été de 6,7 % et pour les dix dernières années, de 8,5 %. Sur une base qui combine le nouvel objectif pour les trois derniers mois de 2005 avec l'ancien objectif jusqu'à la date du changement, objectif à long terme global de la Caisse a été de 7,3 % pour les quatre dernières années et de 6,2 % pour les dix dernières années.

L'administrateur délégué a pour objectif d'atteindre un rendement net qui est égal à la progression annuelle moyenne du portefeuille de référence majorée de 50 points de base (0,5 %), et qui est calculé d'après une moyenne mobile sur quatre ans. Pendant la période de transition entre l'ancienne stratégie de placement et la nouvelle stratégie approuvée par le Conseil de fiducie en 2005, l'objectif de dépassement de la référence est réduit à 35 points de base (0,35 %). La transition devrait se poursuivre en 2006 et pendant une partie de 2007. Le rendement étalon est la combinaison des rendements des indices de référence des diverses catégories d'actifs, répartis dans les mêmes proportions que celles de ces catégories dans l'actif total de la Caisse. Pour l'exercice 2005, le rendement net de la Caisse (12,2 %) est supérieur de 108 points de base à celui du portefeuille de référence. Selon une moyenne mobile sur quatre ans, le rendement net de la Caisse (6,7 %) dépasse le rendement étalon de 10 points de base.

LA COMPOSITION DE L'ACTIF

Jusqu'à la fin de septembre 2005, la composition de l'actif à long terme spécifiée dans l'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* était la suivante : actions, 55 %; titres à revenu fixe, 34 %; placements stratégiques (immobilier, placements privés et fonds de couverture), 11 %. Comme il a été dit plus haut, conformément à la stratégie de placement révisée, la cible de cette composition a été modifiée à compter d'octobre 2005. La nouvelle cible pour la composition de l'actif comprend 50 % de titres à revenu fixe, 34 % d'actions et 16 % de placements stratégiques. La nouvelle stratégie prévoit aussi une couverture du risque lié aux taux d'intérêt pour les 50 % du portefeuille qui ne sont pas placés dans des titres à revenu fixe. Cette composition vise à assurer que l'actif couvrira les obligations au titre des prestations constituées. La part de chaque catégorie d'actifs est définie par une fourchette, ce qui, une fois passée la transition à la nouvelle stratégie, donnera aux gestionnaires la latitude nécessaire pour profiter de l'évolution du marché et maximiser le rendement de la Caisse. Au 31 décembre 2005, les titres à revenu fixe représentaient 44 % de la juste valeur de l'actif, les actions, 45 % et les placements stratégiques, 11 %.

LA MÉTHODE DE GESTION DES PLACEMENTS

La Caisse est activement gérée par un petit groupe de personnes comprenant l'administrateur délégué et président-directeur général, la secrétaire-trésorière, quatre gestionnaires de portefeuilles internes et dix gestionnaires de portefeuilles externes. L'administrateur délégué et président-directeur général définit l'orientation générale à donner à la composition de l'actif au vu de la conjoncture des marchés et des prévisions économiques. Les gestionnaires de portefeuilles internes et la secrétaire-trésorière prennent les décisions d'achat et de vente pour leurs portefeuilles respectifs, tout comme les gestionnaires externes. Ceux qui sont à l'interne effectuent, avec l'aide de portefeuillistes adjoints, leurs propres études en faisant appel à un réseau de courtiers en valeurs, en consultant des publications spécialisées, en rendant visite aux sociétés émettrices, etc.

On prévoit que les décisions de placement auront de l'importance pour la valorisation de l'actif. Les prestations servies en 2005 équivalent à 2,2 fois les cotisations. Le Régime demeure tributaire des revenus de placement pour le service des rentes actuelles et futures, puisque ces charges dépassent toujours les revenus que représentent les cotisations.

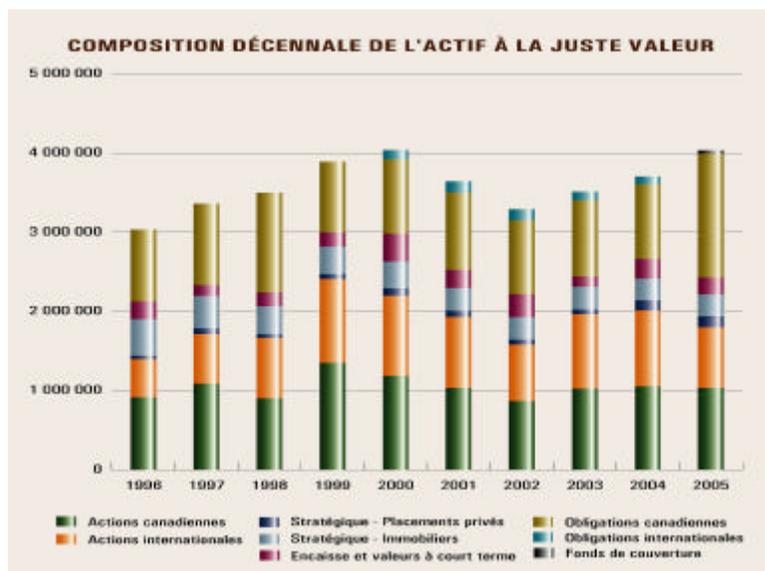
LA GESTION DES RISQUES

L'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* spécifie les politiques et principes de placement ainsi que les placements admis qui correspondent aux besoins et aux objectifs du Régime, dont la composition de l'actif à long terme, c'est-à-dire les pourcentages à réserver aux diverses catégories d'actifs. À chaque catégorie est associé un niveau de risque (p. ex., les actions sont plus risquées que les obligations du secteur public). Le modèle de ventilation de l'actif retenu par la Caisse présente un risque modéré, mais il a été jugé le plus propice au respect des obligations futures du Régime. Celui-ci est exposé à un certain nombre de risques, qui sont traités à la note 3 afférente aux états financiers.

L'appariement de l'actif et du passif

La Société se porte garante des rentes et autres prestations à servir aux termes du Régime, à l'exception de celles de la composante flexible prévue à la Partie III du Régime. Les conseillers en placements externes du Régime ont procédé en 2005 à un examen de l'actif et du passif consistant notamment à soupeser le risque en fonction du rendement que présente la composition actuelle de l'actif à long terme, à analyser le profil risque-rendement découlant d'autres compositions et à étudier les répercussions de différentes conjonctures économiques sur l'actif et le passif. L'examen a permis de conclure que le Régime est en bonne santé financière selon le principe de la continuité de l'exploitation. À la lumière des résultats, il a alors été recommandé de réviser la composition de l'actif comme il est décrit plus haut. Le nouvel objectif de composition de l'actif et la stratégie de placement révisée devraient favoriser un appariement plus serré de l'actif et du passif du Régime. La mise en œuvre des changements à la composition de l'actif et des mesures de diversification des mandats de gestion des diverses catégories d'actif a commencé en 2005 et devrait être terminée en 2007. La diversification entre les diverses catégories d'actif et les gestionnaires de portefeuilles continue d'être un important outil de réduction de la volatilité et des risques.

L'objectif de la Caisse est de choisir parmi les placements admis ceux qui dégagent un rendement acceptable eu égard aux obligations futures du Régime. Un portefeuille sans risque aurait un rendement stable mais faible, et il faudrait un jour relever les taux de cotisation. Un portefeuille trop exposé au risque pourrait dégager un rendement élevé, mais bien volatil; les cotisations pourraient être réduites en cas de rendement élevé, mais fortement majorées en cas de correction du marché importante et de longue durée.



La volatilité des taux d'intérêt

Le passif du Régime est sensible à la variation du rendement de l'actif à long terme, aux hausses de salaires et à l'inflation. Selon la note 3c)i), si le rendement à long terme retenu par hypothèse pour les évaluations actuarielles baissait du niveau actuel de 6,50 % à 5,50 %, le passif du Régime augmenterait d'environ 467,5 millions de dollars. Cette augmentation serait la conséquence directe, à long terme, de la baisse des revenus de placement. En revanche, si le rendement à long terme augmentait de 1 %, le passif du Régime diminuerait d'environ 434,1 millions de dollars. En cas de baisse des rendements réels sur une longue période, il faudrait peut-être relever les taux de cotisation pour honorer les obligations du Régime.

La volatilité des marchés financiers

La juste valeur des placements de la Caisse s'établit à 4,1 milliards de dollars au 31 décembre 2005, dont 1,8 milliard en actions. L'importance de cette somme rend la Caisse sensible à la volatilité des marchés canadiens et étrangers. On gère cette volatilité en procédant à une diversification entre les secteurs d'activité économique et les marchés internationaux des actions. D'après les statistiques, les actions ont un rendement négatif environ une fois tous les cinq ans. L'année écoulée marque la troisième année d'un retour aux rendements positifs après deux années de rendements négatifs sur les marchés d'actions nationaux et trois années sur les principaux marchés internationaux. Le rendement attendu à long terme compense toutefois la volatilité cyclique à court terme.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité renvoie à la capacité de la Caisse à satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La liquidité se mesure à l'encaisse disponible pour de nouveaux placements, diminuée des prestations versées et des charges de gestion. Pour 2005, les prestations versées en vertu du régime principal et les charges administratives, soit un total de 193,5 millions de dollars, ont été en partie compensées par les cotisations salariales au régime principal s'élevant à 38,1 millions et par les cotisations patronales de 44,2 millions. Les liquidités nécessaires au service des autres prestations proviennent des revenus de placement - 149,1 millions de dollars - et du produit de cessions.

Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. À chaque décision de placement, la Caisse court le risque que l'émetteur du titre, qu'il soit du secteur public ou privé, manque à ses engagements ou devienne insolvable. L'*Énoncé des politiques et des procédures de placement* contient les directives et les restrictions concernant les placements admis, lesquelles tiennent compte de la notation des titres, des plafonds de placement et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. La note 3c)ii) traite en détail de cette question.

Le risque de change et le risque de pays

La Caisse achète des actions, des obligations et des titres du marché monétaire étrangers, dont la juste valeur est sensible à la conjoncture économique et politique des divers pays émetteurs ainsi qu'aux variations du taux de change du dollar canadien. Ces placements contribuent à la diversification du portefeuille.

Pour se protéger du risque de change, la Caisse conclut à l'occasion des contrats de change à terme. La valeur marchande de l'ensemble des contrats de change à terme sur une devise donnée (à l'exception de ceux du portefeuille du fonds de couverture) ne dépasse jamais la valeur marchande de l'ensemble des placements de la Caisse libellés dans cette devise au moment où la couverture est contractée.

LE RENDEMENT DES PLACEMENTS

La Caisse fait appel à une firme qui a pour spécialité de fournir des mesures de rendement de portefeuilles et des données de référence.

Le rendement total de la Caisse en 2005 est de 12,2 %, soit 1,1 % de plus que le rendement du portefeuille de référence de l'actif de la Caisse (11,1 %). En 2004, il était de 9,1 %, soit 0,3 % de plus que le rendement du portefeuille de référence de l'actif (8,8 %). Corrigé des variations de l'indice des prix à la consommation, il s'établit à 10,1 % en 2005, contre 6,8 % en 2004.

L'écart favorable par rapport à l'étalon enregistré en 2005 s'explique surtout par le rendement positif des placements stratégiques et des actions étrangères. Sur quatre ans, le rendement global de la Caisse est de 6,7 % et dépasse de 0,1 % le rendement du portefeuille de référence de l'actif (6,6 %).

Le tableau à la page 11 présente une comparaison du rendement sur un an de chaque catégorie d'actifs, le rendement du portefeuille de référence et la pondération de chaque catégorie dans l'actif.

LE POINT SUR L'ACTIF

La conjoncture économique

Flambée des cours du pétrole, montée de l'inflation, incertitude du dollar américain, hausse des taux d'intérêt à court terme, attaques terroristes, catastrophes naturelles, l'économie mondiale a indéniablement fait la preuve en 2005 de sa très grande résistance aux chocs externes. Aux États-Unis, l'expansion s'est poursuivie et la situation des entreprises s'est améliorée malgré la baisse de régime des consommateurs. Dopées par une activité économique intérieure musclée, les importations ont continué leur ascension, ce qui a stimulé la croissance économique mondiale. En Chine particulièrement, les secteurs de la fabrication et de la production ont encore connu un taux de croissance à deux chiffres. L'augmentation de la demande dans une économie mondiale en expansion, conjuguée aux craintes d'une diminution des stocks de pétrole et aux effets du terrorisme, a contribué à la tendance à la hausse des prix des produits de base pendant la majeure partie de l'année. La hausse régulière des prix des produits de base et de la demande a été à l'avantage des exportateurs de marchandises dans les pays développés comme dans les pays émergents. Le Japon - la deuxième économie en importance de la planète - a renoué avec la croissance économique en 2005. Une lente reprise, alimentée par les exportations, a été suivie à la fin de l'année par des indications encourageantes d'un réveil de la demande intérieure. Par contre, l'Europe est demeurée à la traîne. Le continent étant aux prises avec un taux de chômage élevé, une agitation politique et le redressement de sa compétitivité, l'activité économique y a été faible toute l'année. Dans l'ensemble, la croissance a été au rendez-vous dans l'économie mondiale; toutefois, ce bilan rétrospectif masque l'évolution capricieuse des paramètres et le climat d'incertitude qui ont marqué l'année entière.

Heureusement, l'économie mondiale a pu compter sur les États-Unis, dont la vigueur de l'économie en a surpris plus d'un. Au cours des dernières années, la consommation intérieure a été stimulée tour à tour par la bulle boursière, la baisse des taux d'intérêt, les allègements fiscaux, la hausse des valeurs foncières et l'assouplissement du crédit. À mesure que les effets de ces facteurs se sont atténués, d'aucuns ont craint que la demande intérieure stagne. Et de fait, dès les premiers signes de hausse des taux d'intérêt, l'activité sur le marché de l'habitation et sur le marché hypothécaire a ralenti. Au troisième trimestre, l'optimisme des consommateurs s'est heurté aux images tragiques de la dévastation laissée par le passage des ouragans sur la côte du golfe du Mexique. Les entreprises américaines ont également fait preuve de prudence, en étant peu actives du côté de la création d'emplois tout en maintenant des liquidités élevées et des stocks restreints. La Réserve fédérale américaine a relevé les taux d'intérêt à court terme à huit reprises en 2005. Ces facteurs expliquent la vigueur en dents de scie de l'économie américaine et l'image confuse que celle-ci a alors projetée aux marchés financiers. Au bout du compte, l'économie américaine a toutefois poursuivi sa phase d'expansion. Le rythme d'augmentation des dépenses de consommation a continué de dépasser celui des revenus. Les entreprises ont accru leurs dépenses d'investissement par souci d'augmenter leur capacité de production. Le marché du travail s'était amélioré au deuxième semestre, de sorte que le taux de chômage a diminué à 4,9 % en décembre. Malgré certains signes de ralentissement au quatrième trimestre, l'économie américaine a progressé de 3,5 % en 2005.

Catégories de valeurs	2005			2004		
	En pourcentage de l'actif	Rendement de référence	Rendement de la Caisse	En pourcentage de l'actif	Rendement de référence	Rendement de la Caisse
Encaisse et placements à court terme	5,2	2,6	3,0	6,7	2,3	2,8
Obligations - nominales canadiennes	26,0	6,6	6,4	25,5	7,1	6,9
- canadiennes rendement réel	12,8	4,7	4,7	-	-	-
- internationales ⁽¹⁾	-	(8,0)	(5,9)	2,7	2,0	1,5
Actions canadiennes	24,6	24,1	22,2	28,4	14,5	9,2
Actions étrangères	20,0	6,2	9,0	25,9	6,2	6,2
Placements stratégiques	11,4	10,0	19,0	10,8	8,3	25,9
Total	100,0	11,1	12,2	100,0	8,8	9,1

⁽¹⁾ au 30 septembre 2005

Au Canada, l'activité intérieure et commerciale a été le moteur de l'économie. L'excédent commercial a atteint un niveau record en raison de la vigueur des prix à la consommation. Le secteur de la fabrication, tiré par la demande américaine de machines et d'équipements ainsi que d'automobiles offertes à rabais, a connu une année singulièrement intense. La forte demande de produits de base canadiens et les données fondamentales saines de l'économie nationale ont creusé l'écart entre le dollar canadien et le billet vert, le dollar canadien atteignant des niveaux inégalés depuis le début des années 1990. La croissance du PIB, à un taux de 2,9 %, a fait de 2005 une autre année dynamique sur le plan de la création d'emplois. En effet, le marché du travail s'est enrichi de 232 500 emplois et à 6,5 %, le chômage a descendu à la fin de l'année à son niveau le plus bas depuis près de 30 ans. La consommation a été soutenue par les gains dans l'emploi, la progression des revenus et l'appréciation du dollar. Les ventes au détail ont augmenté de 6,7 %. Les marchés de l'habitation ont également bénéficié des liquidités exceptionnelles. Dans de telles conditions, les entreprises ont vu leurs bénéfices croître. Certes, ce sont surtout les sociétés pétrolières et gazières qui ont profité de la manne, mais toutes les entreprises ont fait des gains. Face au renforcement de l'économie, la Banque du Canada a relevé le taux du financement à un jour de 75 points de base pendant l'année.

Même si, en début d'année, le Japon a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique, la hausse de ses exportations vers les États-Unis et la Chine a donné un coup de fouet à la reprise économique. Les entreprises dans les secteurs de la fabrication et des services ont généralement déclaré des gains au chapitre des bénéfices, ce qui les amènent à accroître leurs dépenses d'investissement en général, et les commandes de machines en particulier. Bien que la création d'emplois était inégale d'un mois à l'autre, le ratio emplois-candidats a augmenté régulièrement tout le long de l'année et le taux de chômage a fléchi à 4,2 % en septembre pour s'établir à 4,4 % à la fin de l'année. Les salaires en hausse constante - même si cette hausse est faible -, le versement de primes et la rémunération des heures supplémentaires concourent à stimuler les dépenses de consommation. Les prix augmentent et des indices laissent entrevoir la fin prochaine de la déflation. Les consommateurs et les entreprises ont progressivement repris confiance pendant l'année. Aux élections de septembre, le Parti libéral démocrate a été porté au pouvoir avec une forte majorité, laquelle lui a attiré un grand nombre de nouveaux partisans et lui servira vraisemblablement pour accélérer la réalisation d'autres réformes de nature financière et économique.

En 2005, l'Europe a de nouveau enregistré une faible croissance, essentiellement tirée par les exportations. Toutefois, contrairement à ce qui s'est passé au Japon, les ventes à l'exportation ne se sont pas répercutées sur l'activité intérieure. La faiblesse, dans l'ensemble, de la consommation intérieure s'explique par le chômage élevé, la vigueur des prix de l'énergie et des politiques monétaires restrictives. En outre, divers mouvements d'agitation politique et sociale ont secoué plusieurs pays. La France et les Pays-Bas ont rejeté sans équivoque le projet de Constitution européenne et, à la fin de l'année, les gouvernements tentaient encore de négocier un accord sur la réforme budgétaire. La France a déclaré un état d'urgence d'une durée de trois mois dans le but de mettre un frein aux émeutes dans les rues provoquées par des jeunes sans emploi. L'Italie a remporté à l'arraché sa lutte contre la récession au deuxième trimestre, mais demeure paralysée par des paramètres économiques faibles. En Allemagne, la division qui a résulté des élections tenues en septembre semblait sonner le glas de la réforme économique, pourtant nécessaire. Cependant, l'année s'est terminée sur des progrès évidents. Un mouvement de reprise s'est enclenché dans le secteur de la fabrication et prend de l'ampleur. Dans l'Europe entière, les pressions inflationnistes n'ont cessé de s'intensifier en dépit de la croissance modeste, contraignant la Banque centrale européenne, toujours vigilante, à relever les taux d'intérêt de 25 points de base en décembre.

L'intégration mondiale s'est accentuée pendant l'année écoulée. Les marchés émergents et les marchés développés ont été réciproquement influencés par leurs activités respectives. Les économies des pays émergents ont enregistré une certaine croissance, tirée essentiellement par la progression des exportations à destination des pays développés, mais aussi d'origine plus diverse chez nombre d'entre eux, ce qui inclut la consommation intérieure. L'augmentation des revenus à un rythme plus rapide que les dépenses dans les pays émergents a été favorable à l'épargne mondiale (tous les pays sauf les États-Unis). Pour maintenir la compétitivité des exportations nationales, les banques centrales de nombreux pays émergents ont modéré l'appréciation de leur monnaie en achetant d'importantes quantités d'actifs libellés en dollars américains. Leur action a contribué à maintenir le dollar américain à un niveau qui a fini par stimuler les dépenses de consommation. Qui plus est, en acquérant des obligations américaines, les banques centrales étrangères ont eu pour effet de contenir les taux d'intérêt à long terme aux États-Unis. L'accumulation de la capacité et de l'épargne a créé une économie mondiale de plus en plus compétitive et maintenue à un bas niveau les taux d'inflation de base à l'échelle planétaire. Cependant, la croissance économique des pays émergents a provoqué la montée des prix des produits de base, élevant du fait l'inflation mondiale brute.

Il n'est pas étonnant de voir qu'en étant de plus en plus intégrées, les économies sont plus vulnérables que jamais aux actions des autres, et que leurs liens de dépendance sont plus forts que jamais. En 2005, les taux d'intérêt à long terme ont été maintenus trop longtemps à un bas niveau, compte tenu de la croissance économique et de l'inflation dans le système économique mondial. La valeur du billet vert a été soutenue artificiellement au-dessus de valeurs que les données fondamentales pouvaient justifier. Le consommateur américain surendetté (cela vaut aussi pour le gouvernement) est demeuré la clé de la croissance économique mondiale. Ces risques ne sont nullement nouveaux, mais ils ont pris de l'ampleur en 2005, et peu de mesures ont été prises à ce jour pour corriger cet état de fait.

La stratégie de placement

La politique de placement de la Caisse permet de modifier la pondération des différentes catégories d'actifs composant l'actif total de la Caisse dans les limites d'une fourchette par rapport à la composition à long terme cible établie par calcul actuariel. La Caisse revoit chaque trimestre la composition de son actif et, compte tenu de ses prévisions de rendement, peut accroître ou diminuer la pondération d'une catégorie selon qu'elle escompte une bonne ou une mauvaise performance pour cette catégorie.

Devant la conjoncture économique incertaine, la Caisse a appliqué une stratégie de placement défensive, caractérisée par une sous-pondération des actions et des obligations pendant les trois premiers trimestres de 2005. En matière d'actions, elle a fait preuve de plus de prudence en début d'année, par crainte que la hausse des cours du pétrole, la montée des taux d'intérêt et la baisse des dépenses de consommation aux États-Unis ralentissent la croissance des bénéfices des entreprises. La Caisse a privilégié la Bourse canadienne, dans laquelle les produits de base et les ressources naturelles sont fortement représentés. À l'international, la stratégie retenue a consisté à sous-pondérer les actions américaines en raison du comportement du dollar américain, et de sous-pondérer les valeurs des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient (EAEO) au vu des perspectives économiques peu encourageantes de ces pays. Une hausse anticipée des taux d'intérêt à long terme, qui neutraliserait les pressions inflationnistes grandissantes, explique la sous-pondération des obligations dans l'actif total de la Caisse. Pour se protéger contre le fléchissement prévu du dollar américain, la Caisse a couvert 50 % de sa position en dollars américains. Au fil des mois, à mesure que la croissance économique mondiale se

confirmait, la part des actions a été portée à un niveau plus neutre et la couverture des actions américaines a été réduite, mais la sous-pondération des obligations n'a pas été modifiée. La sous-pondération des actions et des obligations pendant les trois premiers mois a été compensée par une position de trésorerie excédentaire.

Une nouvelle politique relative à la composition de l'actif a été adoptée au quatrième trimestre. Cette politique vise à mieux apparier l'actif au passif du Régime. Comme toutes les énergies étaient tournées vers l'adaptation du portefeuille à la nouvelle composition, il a été décidé de ne pas revoir la pondération de l'actif en fonction de la cible à long terme comme on le fait habituellement chaque trimestre.

Le rendement total (en dollars canadiens) de l'indice plafonné TSX 10 s'est établi à 24,1 %, comparativement à 2,3 % pour l'indice S&P 500 et à 10,7 % pour l'indice EAE0. Pour ce qui est des titres à revenu fixe, le rendement du marché des obligations univers canadien a été de 6,5 %, et celui des marchés monétaires, de 2,6 %.

Encaisse et placements à court terme

La Caisse investit ses liquidités dans des instruments du marché monétaire de grande qualité et très liquides. Cela contribue à maximiser la rentabilité des fonds disponibles et à assurer la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins de liquidités liés aux activités de placement, au versement des prestations et à son administration.

En 2005, la Banque du Canada a relevé les taux d'intérêt à court terme à trois reprises, soit en septembre, en octobre et en décembre. Le taux de rendement moyen des bons du Trésor du Canada à 91 jours était de 3,6 % en décembre 2005, comparativement à 2,5 % en décembre 2004.

En 2005, la Caisse a conservé en moyenne 229,0 millions de dollars, soit 5,9 % de son actif, en encaisse et en placements à court terme. Le taux de rendement du portefeuille géré à l'interne a été de 3,0 % pour l'année, ce qui est supérieur de 40 points de base au taux du rendement étalon, qui s'est établi à 2,6 %. Sur une période de quatre ans, le taux de rendement a été de 3,1 %, ce qui est supérieur de 50 points de base au taux du rendement étalon, qui s'est établi à 2,6 %. Au 31 décembre 2005, l'encaisse et les placements à court terme représentaient 5,2 % des placements de la Caisse sur la base de la juste valeur.

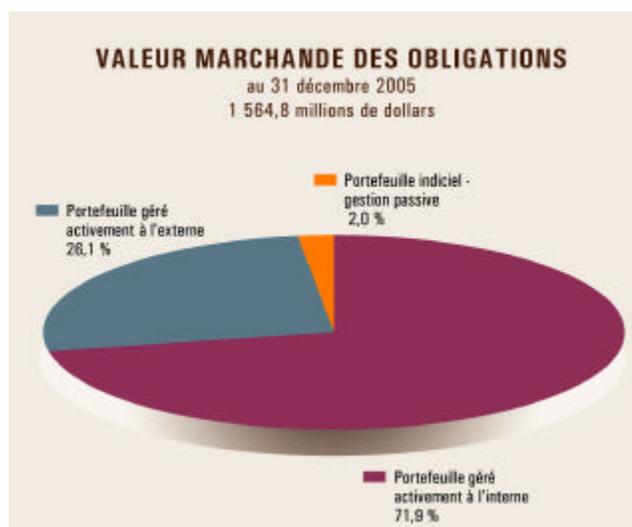
Obligations

En Amérique du Nord, les marchés obligataires ont essayé l'année durant de fournir une réponse à ce que l'on a appelé " l'énigme de Greenspan ". En février, celui qui occupait alors la présidence de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, s'est interrogé sur la baisse des taux d'intérêt à long terme dans la foulée de la hausse des taux courts. En fait, la Réserve américaine avait choisi d'augmenter les taux d'intérêt parce qu'elle considérait que l'inflation aurait des effets plus néfastes sur le système économique que le spectre d'une déflation ou d'une récession. Cette situation a duré pendant la majeure partie de l'année. À la fin de 2005, la Fed avait relevé le taux directeur à huit reprises (sans compter les cinq hausses survenues en 2004), soit d'un total de 200 points de base. Pourtant, le taux de rendement des obligations du Trésor américain à 10 ans n'avait augmenté que de 17 points de base tandis que le rendement des obligations à 30 ans avait même chuté de 29 points de base. Pour sa part, la Banque du Canada s'allignait sur son homologue au sud de la frontière, relevant à trois occasions le taux directeur pour atteindre 75 points de base au total. Les rendements des obligations du Trésor en prenaient un dur coup, celles à 10 ans perdant 33 points de base et celles à 30 ans dégringolant de 80 points de base, entraînant un aplatissement de la courbe de rendement.

Au début de 2005, il était largement admis qu'une hausse des taux d'intérêt dans toute la courbe de rendement était imminente. La croissance était généralement solide dans le monde entier. On assistait au raffermissement des prix des produits de base, particulièrement ceux du pétrole. Avec la baisse du taux de chômage et l'accroissement de l'utilisation de la capacité, la table était mise pour une hausse de l'inflation. La Réserve fédérale américaine avait maintenu les taux d'intérêt à court terme à un niveau inhabituellement bas après les attentats du 11 septembre dans le but de stimuler la croissance économique, ce qui était peut-être la formule idéale pour stimuler l'inflation alors que l'économie était sur le point d'éprouver des contraintes de capacité. Effectivement, les taux plus longs ont progressé au premier trimestre, à la fin duquel on a entendu des rumeurs de " stagflation ". On craignait alors que le raffermissement des cours du pétrole vienne refroidir les ardeurs des consommateurs dans un contexte inflationniste.

À la fin du deuxième trimestre, de toute évidence, la croissance économique ne pâtissait pas encore de l'évolution des cours du pétrole, étant donné que les consommateurs, sur la base de leur enrichissement immobilier, continuaient de recourir fortement à l'emprunt. Aux États-Unis, la croissance économique s'est même renforcée. Par ailleurs, la vigueur des prix des produits de base ne semblait pas avoir d'effet sur le taux de base de l'inflation. Par conséquent, les rendements à plus long terme ont diminué graduellement de mars à juin, en dépit du fait que la Fed ait relevé le taux directeur et averti les investisseurs de la menace possible de tensions inflationnistes. Cette menace a refait surface en juillet, faisant bondir les rendements, qui ont ensuite chuté de nouveau en août.

Le paysage américain a été assombri à la fin du mois d'août par le passage de l'ouragan Katrina. Au départ, on s'attendait à ce que, face aux répercussions négatives de la catastrophe sur la croissance économique, notamment l'escalade des prix du pétrole, la Réserve fédérale américaine attende la suite des choses, peut-être même abaisse le taux directeur. Il est apparu très vite que la Réserve craignait une répétition des erreurs commises pendant les chocs pétroliers des années 1970 et du début des années 1980, et qu'elle entrevoyait donc la hausse continue des taux comme un moyen de contrer l'augmentation des prix des produits de base qui serait reflétée dans les taux de l'inflation de base. Le spectre de la stagflation est revenu hanter les esprits et les rendements à plus long terme ont brusquement grimpé pour atteindre un sommet au début novembre. Ces derniers ont néanmoins reculé devant les premières indications d'une inflation de base négligeable et d'un essoufflement attendu du secteur de l'habitation.



L'énigme de Greenspan alimente encore les conversations. Il est indéniable que l'inflation de base est demeurée faible, même lorsque le taux phare a atteint des sommets cycliques dans la foulée de l'ouragan Katrina. Cependant, les taux réels de rendement se situent aux niveaux les plus bas depuis une génération, ou près de ces niveaux. De nombreuses personnes pensent aujourd'hui que l'afflux important de fonds en provenance des banques centrales asiatiques, afflux qui visait peut-être à assurer la stabilité du dollar américain, a suscité une demande inhabituelle d'obligations du Trésor américain. Nous soupçonnons que cette question ne sera jamais complètement éclaircie.

Dans l'ensemble, le marché obligataire canadien a surpassé le marché américain, dans un contexte où l'appréciation du dollar canadien avait pour effet de réduire les prix des importations et où l'économie canadienne tirait de l'arrière sur le plan de la croissance. Les rendements dans l'ensemble de la courbe sont tombés en-deçà des rendements aux États-Unis. Malgré la bonne performance inattendue du dollar américain face à la plupart des autres monnaies, le dollar canadien s'est apprécié par rapport au dollar américain.

Le marché canadien des obligations de sociétés a affiché des rendements positifs en 2005. Pendant l'année, les écarts entre les taux de rendement des obligations de sociétés et les obligations d'État ont varié, tour à tour plus resserrés à l'annonce de bénéfices et élargis en raison des difficultés des fabricants d'automobiles américains et de multiples faillites. Cependant, dans l'ensemble, les rendements des obligations de sociétés étaient à la hausse alors que ceux des obligations du Canada s'inscrivaient en baisse. Le portefeuille géré à l'externe a rapporté 6,3 % contre 6,0 % pour l'indice des obligations de sociétés. Les gestionnaires ont augmenté la valeur du portefeuille en tirant profit de l'aplatissement de la courbe de rendement et en raccourcissant la durée des obligations, judicieusement sélectionnées.

Dans l'ensemble, le taux de rendement de la catégorie des obligations nominales canadiennes pour 2005 a été de 6,4 %, soit environ 20 points de base de moins que le rendement de référence, qui était de 6,6 %. Sur une période de quatre ans, le taux de rendement a été de 7,3 %, soit l'équivalent de la référence, composée de l'indice des obligations à long terme et de l'indice obligataire universel de Scotia Capitaux.

Au quatrième trimestre de 2005, la Caisse a fait l'acquisition d'obligations à rendement réel d'une valeur d'environ 500 millions de dollars conformément à sa politique de composition de l'actif, qui cherche à mieux appairer les portefeuilles à revenu fixe de la Caisse et les caractéristiques de son passif. Ces obligations ont affiché un rendement de 4,7 % au quatrième trimestre.

À la fin de l'année, les obligations nominales et les obligations à rendement réel canadiennes représentaient 38,8 % des placements de la Caisse à leur juste valeur.

À l'inverse, le marché international des obligations a fait piètre figure en 2005. Ses rendements négatifs exprimés en monnaie canadienne sont principalement attribuables à la contre-performance des marchés américain et japonais ainsi qu'à l'appréciation du dollar canadien. Le portefeuille d'obligations internationales de la Caisse géré à l'externe comprenait des créances de gouvernements étrangers et d'entreprises émettrices ayant obtenu au moins la note A. La Caisse s'est départie progressivement d'une fraction de ses obligations internationales afin de se prémunir contre le repli des marchés obligataires. Le rendement du portefeuille s'est établi à -5,9 %, ce qui est néanmoins supérieur au rendement de l'indice -8,0 %. Ce résultat s'explique par les échéances plus rapprochées des obligations et par la proportion moindre d'obligations américaines dans le portefeuille de la Caisse. En outre, la décision, prise à la mi-septembre, de retirer toutes les obligations internationales du portefeuille a aussi contribué au bon rendement relatif de celui-ci.

Actions canadiennes

Dans l'actif de la Caisse, la catégorie des actions canadiennes comprend trois volets : un portefeuille géré activement à l'interne, un portefeuille sur indice amélioré géré à l'externe et un portefeuille à faible capitalisation géré activement à l'externe. Par ailleurs, un portefeuille géré passivement à l'externe qui reproduisait les taux de rendement de l'indice S&P/TSX a été éliminé au cours du quatrième trimestre, lorsque la Caisse a adopté la modification de la composition de son actif. Le graphique ci-dessous illustre la répartition en pourcentage d'actions canadiennes par portefeuille. Au 31 décembre 2005, les actions canadiennes totalisaient 991,3 millions de dollars, soit 24,6 % des placements de la Caisse à leur juste valeur.



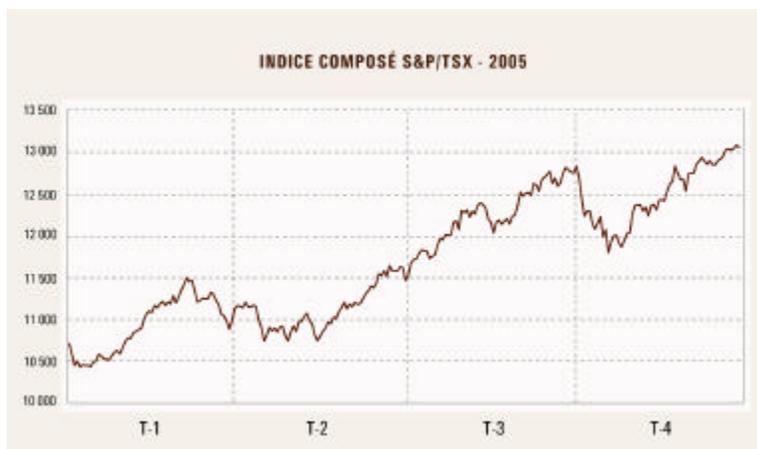
La montée des prix des produits de base a propulsé la Bourse canadienne, où les ressources naturelles prédominent, vers de nouveaux sommets en 2005. L'inquiétude suscitée par la baisse des stocks et les tensions géopolitiques grandissantes ont poussé les prix du pétrole jusqu'à 62 \$ US le baril, soit une hausse de 50 %. Les prix des métaux communs se sont également redressés brusquement, en réponse à la forte demande persistante de la Chine. Vers la fin de l'année, le cours de l'or a grimpé à un sommet de 25 ans face à l'emballage de la demande des investisseurs pour le métal jaune. Comme l'indique le graphique à la page 15, l'indice composé plafonné S&P/TSX a enregistré un rendement spectaculaire de 24,1 % pour l'année.

Pour la deuxième année d'affilée, le secteur de l'énergie a été la locomotive du marché boursier, grâce à son rendement exceptionnel de 63,4 %. Le secteur des services publics, en hausse de 38,3 %, a été le seul autre secteur à avoir surpassé le rendement de l'indice composé plafonné S&P/TSX. Les secteurs des technologies de l'information et des soins de la santé, en baisse de 15,7 % et de 2,7 % respectivement, sont ceux qui ont connu la pire performance.

Le graphique ci-dessous présente le rendement global de chacun des dix secteurs de l'indice composé plafonné S&P/TSX en 2005.

Les facteurs qui ont eu une incidence sur la Bourse canadienne en 2005 sont les suivants :

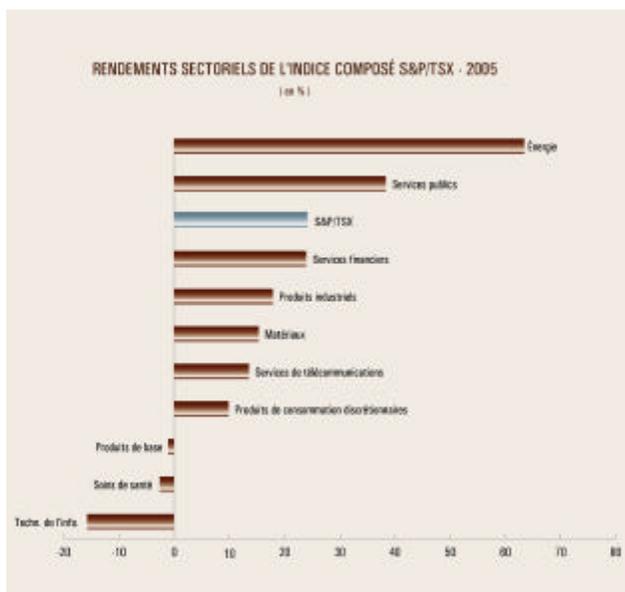
- » les prix énergétiques élevés imputables à la crainte d'approvisionnements restreints, aux ouragans sur la côte du golfe du Mexique et aux tensions géopolitiques grandissantes dans les pays producteurs de pétrole;
- » la vigueur des prix des métaux communs par suite de la forte croissance persistante de la demande, surtout en provenance de la Chine;
- » l'appréciation du dollar canadien, qui a atteint un sommet inégalé en 14 ans par rapport au dollar américain;
- » la flambée du cours de l'or qui, à 517 \$ US l'once, n'a pas été aussi élevé depuis 25 ans;
- » une solide croissance des bénéfices dans la plupart des secteurs.



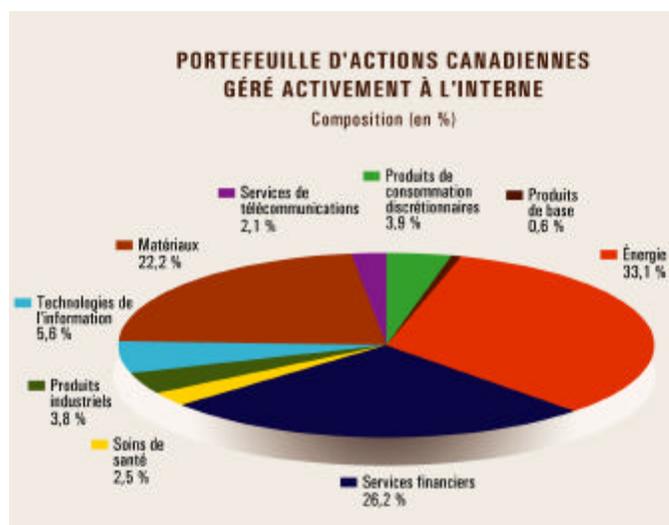
Le portefeuille à faible capitalisation de la Caisse, composé d'une quarantaine de titres, a affiché un rendement de 10,7 %, qui cependant arrive loin derrière celui de 19,7 % atteint par l'indice des actions à faible capitalisation Nesbitt Burns. Dans ce portefeuille, qui investit essentiellement dans des sociétés qui présentent une bonne situation financière et des coefficients d'évaluation en accord avec leur potentiel de croissance, certains secteurs particulièrement cycliques y demeurent sous-pondérés, comme ceux de l'énergie et des métaux, qui ont réalisé d'excellentes performances en 2005.

L'objectif du portefeuille indiciel amélioré en gestion externe est de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composé S&P/TSX par le moyen d'une sélection judicieuse de titres, étant entendu qu'il calque la répartition sectorielle de l'indice. Il est neutre quant au style et largement diversifié. Il a résolument surpassé le rendement de l'indice S&P/TSX en 2005 en rapportant 27,9 %.

Le taux de rendement de la catégorie des actions canadiennes pour 2005 a été de 22,2 %, soit environ 190 points de base de moins que le rendement de référence (24,1 %). Sur une période de quatre ans, le taux de rendement a été de 11,5 %, soit 60 points de base de moins que le rendement de référence (12,1 %).



Malgré sa position haussière dans le secteur des ressources naturelles, les actions canadiennes gérées à l'interne n'ont pas aussi bien fait que l'indice composé plafonné S&P/TSX, avec un rendement de 22,9 % contre 24,1 % pour l'indice. Cette situation est principalement attribuable à certains titres dans les secteurs des soins de la santé et de l'énergie, ainsi qu'à la surpondération du secteur des matériaux.



Actions internationales

Dans l'actif de la Caisse, la catégorie des actions internationales comprend globalement trois volets :

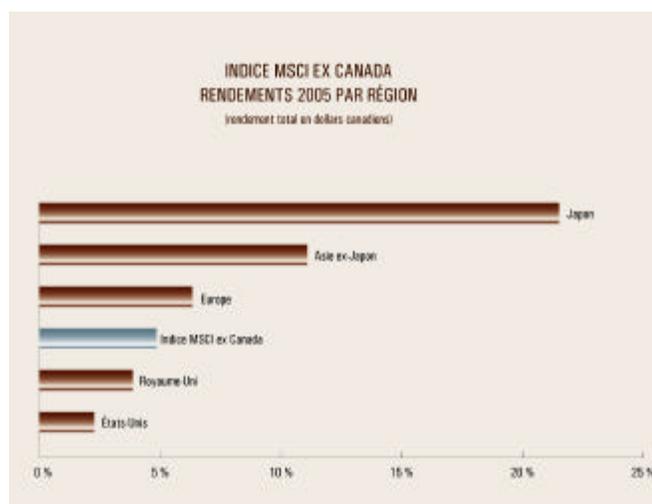
- » Le volet d'actions autres que nord-américaines, qui comporte un portefeuille géré activement à l'externe et un portefeuille à faible capitalisation géré activement à l'externe. Jusqu'au quatrième trimestre, des fonds indiciels sous gestion commune externe faisaient aussi partie de ce volet, mais ils ont été éliminés en raison de la révision de la composition de l'actif de la Caisse.
- » Le volet des actions américaines, qui comporte un portefeuille basé sur l'indice amélioré S&P et géré à l'externe, un portefeuille du type valeur à gestion active externe et des fonds indiciels sous gestion commune externe.
- » Le volet d'actions internationales, qui comporte un portefeuille géré à l'interne, lancé en janvier 2005.

Les actions internationales ont affiché des gains respectables en 2005, impressionnant par leur résistance face à la flambée des prix du pétrole, aux ouragans destructeurs, aux attentats terroristes à la bombe qui ont secoué Londres, et enfin, au resserrement continu des taux d'intérêt pratiqué par la Réserve fédérale américaine. Dans l'ensemble, l'indice mondial MSCI (hors Canada) a obtenu des rendements globaux de 4,9 % (en dollars canadiens); cependant, la vigueur du huard par rapport à la plupart des autres monnaies dominantes a eu pour effet de diminuer la solide performance de l'indice une fois celle-ci exprimée dans la majorité des monnaies locales. Aiguillonné par une remontée renversante dans le deuxième semestre de 2005, le Japon a clôturé l'année avec une bonne longueur d'avance sur les autres grands pays développés. L'Asie et l'Europe continentale ont également très bien fait. La hausse des prix de l'or noir, le ralentissement de la croissance des bénéfiques et le fléchissement des dépenses de consommation ont eu raison des marchés du Royaume-Uni et des États-Unis, qui ont été à la traîne des autres grands marchés. Pour leur part, les pays émergents ont connu d'excellents rendements encore cette année. Avec à leur tête la Corée du Sud, l'Inde, le Brésil et le Mexique, ces marchés ont surpassé ceux des pays développés.

Même si elles ont peiné pendant la première moitié de 2005, les actions japonaises ont effectué une remontée éclatante à la deuxième moitié, surpassant celles de toutes les autres grandes régions. Une amélioration de la conjoncture économique, un regain de confiance chez les consommateurs et de solides exportations sont à l'origine de cette remontée. Ces facteurs, conjugués à des afflux records de capitaux étrangers, ont soutenu un bond de plus de 40 % en monnaie locale, les principaux indices terminant l'année à des niveaux sans précédent depuis 2001. En septembre, la victoire écrasante du premier ministre Koizumi, qui a été reporté au pouvoir avec le mandat de poursuivre son programme de réformes, a également stimulé la Bourse japonaise. Même si le Japon n'a pu mettre un terme à la déflation qui l'afflige depuis plusieurs années, des indications croissantes d'un réveil timide de la demande intérieure ont incité les investisseurs à se tourner vers des sociétés qui exercent une influence sur les dépenses intérieures, comme les promoteurs immobiliers, les entreprises de construction et les institutions financières. À la fin de l'année, l'optimisme des investisseurs a poussé le marché vers des sommets inconnus depuis plusieurs années.



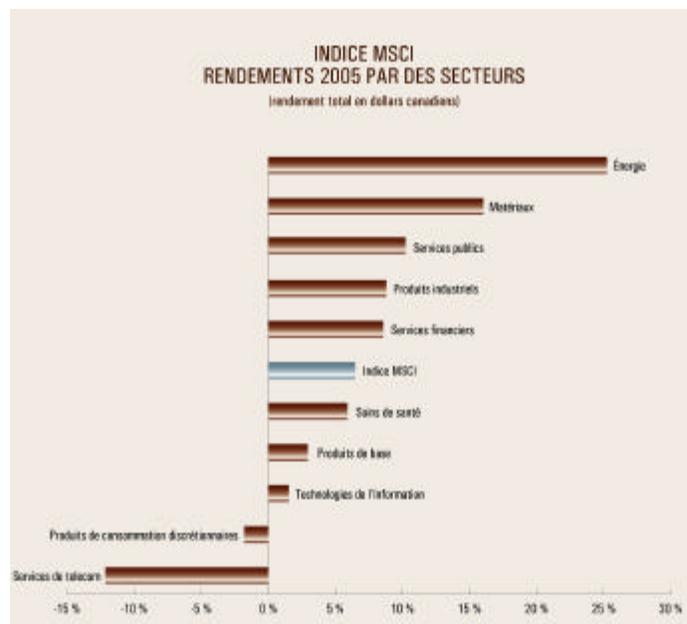
Les inquiétudes qu'avaient manifestées d'autres pays asiatiques à l'égard d'un ralentissement possible de l'économie chinoise se sont révélées vaines et la plupart des Bourses ont affiché de solides résultats dans la foulée d'entrées massives de capitaux étrangers. Du côté des pays développés, l'Australie a connu une reprise tirée par les produits de base, qui a préparé le terrain à une excellente performance pour la troisième année d'affilée. À Singapour, une croissance économique régulière et un climat d'optimisme ont prévalu, tandis qu'à Hong Kong, les marchés ont tiré faiblement de l'arrière dans la région en raison des préoccupations des investisseurs quant à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.



Du côté des marchés européens, les actions ont, cette année encore, enregistré des taux de rendement élevés, faisant fi du ralentissement de la croissance économique, de l'impasse créée par les élections en Allemagne, ainsi que du rejet, par la France et les Pays-Bas, de la Constitution européenne. La performance du marché a été aiguillonnée par l'intensification des fusions, la vigueur des bénéfices des sociétés, les perspectives d'autres réformes structurelles et la stimulation des exportations occasionnée par la baisse de l'euro. Si l'année a été favorable à l'ensemble de la zone, les pays du nord, l'Autriche, la Suisse, l'Allemagne et la France sont les grands gagnants. Au vu de la persistance de la croissance économique et des inquiétudes face à l'inflation rampante, la BCE a relevé le taux directeur de 25 points de base vers la fin de 2005; toutefois, à moyen terme, les autres mesures de redressement devraient être modestes.

Au Royaume-Uni, les effets des hausses successives des taux d'intérêt en 2004 ont commencé à se faire sentir en 2005 et les marchés boursiers ont souffert de la crainte d'un ralentissement des dépenses de consommation et d'un essoufflement du marché de l'habitation. Malgré un très faible taux de chômage et le rythme respectable de la croissance de l'économie, la Banque d'Angleterre a pris en compte les répercussions des augmentations des taux d'intérêt, la progression des prix énergétiques et l'inflation négligeable pour réduire les taux au mois d'août. Cette position a eu pour conséquence de creuser un important écart dans les rendements entre les actions sensibles au comportement des consommateurs et celles dans le secteur des produits de base.

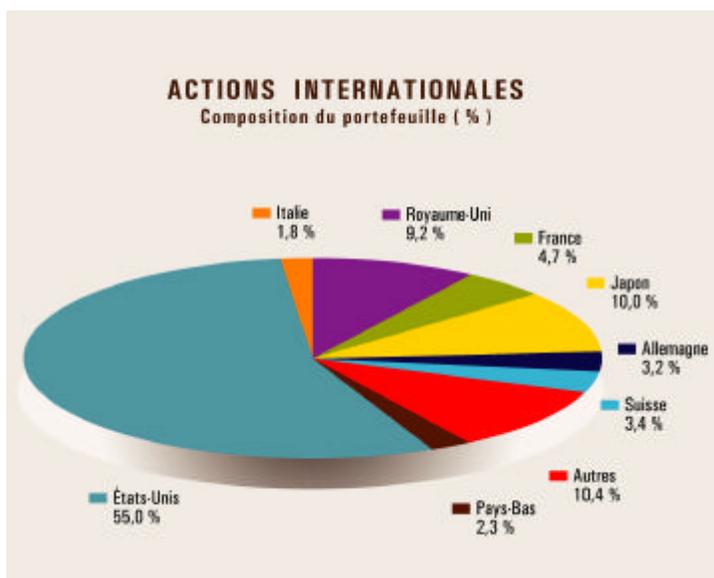
La morosité a régné sur la Bourse américaine en 2005. Les préoccupations liées à la décélération de la croissance économique, à la montée des prix du pétrole, aux répercussions de deux puissants ouragans et à la hausse des taux d'intérêt ont pesé sur le sentiment des investisseurs. La performance relative a été soutenue en partie par le raffermissement du dollar américain, qui s'est considérablement apprécié cette année par rapport à l'euro et au yen. Le marché américain a tiré profit d'une forte croissance des bénéfices des entreprises, de la faible inflation, ainsi que de l'activité intense du côté des fusions et des acquisitions. Vers la fin de l'année, l'essoufflement du marché de l'habitation et le fléchissement des ventes au détail ont suscité des interrogations quant à la capacité des consommateurs à maintenir leurs dépenses au même niveau.



Alors que les prix du pétrole ont presque doublé en 2005 comparativement à ceux de 2004, le secteur de l'énergie a surpassé tous les autres, continuant sur sa lancée de l'année précédente. L'augmentation des prix des produits de base et des entrées de capitaux a induit une brusque remontée des rendements dans le secteur des matériaux, tandis que le secteur cyclique des produits industriels s'est aussi bien tiré d'affaire. Par contre, les secteurs sensibles au comportement des consommateurs et les télécommunications ont affiché un rendement décevant, les investisseurs ayant été préoccupés par l'évolution des dépenses de consommation aux États-Unis et des télécommunications.

Le portefeuille de base d'actions des pays autres que nord-américains (EAEO) comprend une centaine de titres, dont la répartition par pays et par secteur doit être calquée sur celle de l'indice. Sa composition vise à tirer parti de l'influence grandissante qu'auront la Chine et l'Inde sur les entreprises internationales basées dans la région EAEO. En 2005, le portefeuille de base a été avantagé par sa surpondération dans les secteurs des produits industriels, de l'énergie et des matériaux, par sa sélection de titres japonais solides et par la présence opportune de titres des marchés émergents. Il a affiché un rendement de 18 % en dollars canadiens, comparativement au rendement de 10,7 % de l'indice MSCI-EAEO.

Le deuxième portefeuille sous gestion active externe est composé de titres de sociétés à faible capitalisation de la région EAEO. Il s'agit de sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 100 millions et 2 milliards de dollars américains. La sélection des titres est fondée sur des paramètres fondamentaux et quantitatifs. En 2005, le portefeuille a offert un rendement de 28,1 % en dollars canadiens, dépassant l'indice de 900 points de base. La performance du portefeuille au-delà de l'indice tient à la sélection de titres performants dans huit des dix secteurs, ainsi qu'à l'accent mis sur le secteur de l'énergie et le secteur des biens de consommation cycliques.



Le portefeuille d'actions internationales sous gestion active interne a rapporté 3,7 % en monnaie canadienne pour l'année écoulée, comparativement au rendement de 4,9 % produit par l'indice mondial MSCI hors Canada. La contre-performance du portefeuille s'explique principalement par la sous-pondération des secteurs de l'énergie et des matériaux, qui ont devancé, et de loin, le marché en général. La répartition par pays a donné de bons résultats : la surpondération des titres européens et japonais et leur sélection judicieuse, de même que la sous-pondération des titres des États-Unis et du Royaume-Uni ont porté fruit. Les gains ont toutefois été compromis par une sélection inefficace des titres américains et la force du dollar américain, qui a par ailleurs réduit les rendements en Europe et au Japon.

La Caisse détient également deux portefeuilles sous mandat de gestion passive externe, qui sont liés aux indices S&P 500 et MSCI-EAEO et dont le but est de réduire les risques de marché et de change au moyen d'opérations sur produits dérivés sans effet de levier. En 2005, une couverture de change a été prise par rapport au portefeuille passif S&P 500 afin de diminuer l'incidence d'une dépréciation prévue du dollar américain. Ces portefeuilles servent surtout à modifier la composition de l'actif et à atténuer la volatilité globale des catégories par rapport aux indices. Compte tenu de la dépréciation du dollar américain, le rendement du fonds de couverture a dépassé celui de l'indice S&P 500 de 290 points de base. Le portefeuille passif EAEO a été supérieur de 50 points de base à l'indice. Comme il a été mentionné plus haut, le portefeuille EAEO à gestion passive a été éliminé au quatrième trimestre de 2005, dans le cadre de la mise en œuvre des cibles révisées de composition de l'actif.

Le volet des actions américaines est composé de deux portefeuilles gérés à l'externe. Le premier, un portefeuille indiciel amélioré S&P 500 composé d'environ 150 titres, s'efforce de réaliser une performance légèrement supérieure à l'indice tout en conservant un profil de risque semblable à celui-ci. En 2005, le rendement du portefeuille a été supérieur de 1,9 % au rendement de l'indice, pour s'établir à 4,2 % (en dollars canadiens). Compte tenu de lourdes contraintes sur le plan du risque, la sélection des titres demeure la principale cause de la performance favorable du portefeuille par rapport à l'indice.

Le deuxième portefeuille géré à l'externe est un portefeuille de titres américains axé sur la valeur. Ce dernier comprend près de 50 titres de sociétés américaines à forte capitalisation qui se distinguent par un ratio cours/bénéfice inférieur à la moyenne et par un ratio dividende/cours supérieur à la moyenne. L'écart défavorable d'environ 90 points de base par rapport au rendement de l'indice S&P 500 est surtout attribuable à la sous-pondération du portefeuille dans le secteur de l'énergie, hautement productif, ainsi qu'à sa surpondération dans des titres de grandes banques américaines et dans le secteur des biens de consommation cycliques. Le portefeuille a rapporté 1,4 % en dollars canadiens en 2005.

Pour l'année 2005, le taux de rendement global des actions internationales a été de 9,0 %, soit 280 points de base au-dessus du taux de 6,2 % de l'indice de référence MSCI mondial sans le Canada (couvert). Au 31 décembre 2005, les actions internationales représentaient 20 % des placements de la Caisse à leur juste valeur.

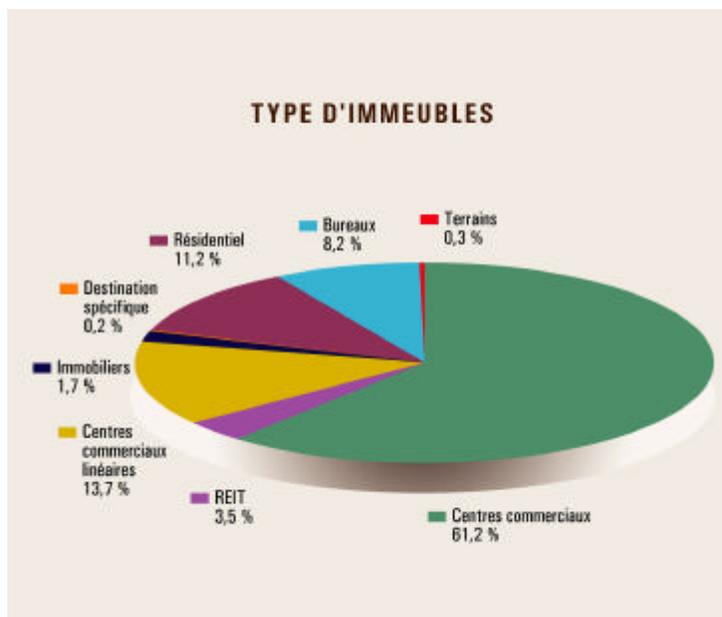
Les placements stratégiques

Les placements stratégiques de la Caisse comportent trois volets : l'immobilier (qui comprend l'immobilier proprement dit et les titres hypothécaires), les placements privés et les fonds de couverture.

L'immobilier

L'immobilier a encore connu de très beaux jours au Canada en 2005. La baisse, ces dernières années, des taux de capitalisation a eu pour effet d'augmenter la valeur des immeubles mêmes. Toutefois, avant la dernière année, les données fondamentales comme le taux d'occupation et le loyer étaient généralement pitoyables. En 2005, ces données se sont généralement améliorées dans la plupart des régions et pour la majorité des types d'immeubles. Les investisseurs ont alors eu beau jeu.

Le marché secondaire a été très vigoureux. Les investisseurs d'outre-mer ont été nettement moins actifs qu'en 2004, mais les caisses de retraite canadiennes ont pris le relais. La plupart des immeubles ont attiré de nombreuses offres d'achat; il n'était pas rare que jusqu'à vingt acheteurs légitimes manifestent leur intérêt. En raison de la diminution des taux de capitalisation au niveau des rendements des obligations, la majeure partie des immeubles ont dû être financés afin de produire un rendement intéressant. De plus, pour justifier l'acquisition, les immeubles sont souvent évalués sur la base du potentiel de " valeur ajoutée ", plutôt que des rentrées de fonds réelles.



Les immeubles de bureaux sont peut-être le type d'immeubles qui a obtenu les meilleurs rendements en 2005. Ce secteur a été durement frappé par la déconfiture des entreprises de technologie en 2000-2001; toutefois, la solide croissance de l'économie canadienne combinée avec la pénurie de nouveaux immeubles a provoqué la chute des taux d'inoccupation dans presque toutes les régions du pays, et les loyers ont commencé à monter. Comme pour la grande partie des types d'immeuble, les immeubles dans l'Ouest offrent un bon rendement; d'importantes améliorations sont toutefois constatées à Kanata et au centre-ville de Toronto. Les immeubles commerciaux continuent d'afficher une performance supérieure, compte tenu de la vigueur des dépenses de consommation. Les immeubles industriels ont affiché, ou presque, ces dernières années, et, chose étonnante, ont fait belle figure en dépit de l'appréciation du huard. Le secteur hôtelier s'est remis quelque peu de l'épisode du SRAS de 2003, mais a été victime du dollar fort. L'effervescence exceptionnelle du marché de l'habitation continue de nuire aux immeubles collectifs d'habitation.

En 2005, le rendement du portefeuille immobilier entier s'est élevé jusqu'à 21,9 %, surpassant facilement le rendement étalon de 6,0 %. L'appréciation de la valeur des immeubles induite par la baisse des taux de capitalisation, ainsi que la diminution des coûts en capital occasionnés par les rénovations et les incitations à la prise à bail ont grandement contribué à cette performance remarquable par rapport aux années précédentes. Nous avons profité du marché en ébullition pour vendre plusieurs immeubles et le bas niveau des taux hypothécaires nous a permis d'accroître notre rendement en exploitant mieux notre portefeuille. À la fin de l'année, le portefeuille représentait 6,9 % des actifs de la Caisse à leur valeur de marché.

Les placements privés

Le portefeuille de placements privés se compose d'actions et de titres de créance non négociés sur le marché. Le portefeuille est surtout investi dans des fonds et des fonds de fonds gérés par des gestionnaires spécialisés. Puisqu'il s'agit de placements moins liquides et plus risqués, les rendements sont fluctuants, mais devraient, à long terme, atteindre des niveaux supérieurs. Pour contrer le risque, le portefeuille a une pondération faible et comprend des titres de nombreuses sociétés ayant atteint divers stades de développement, exerçant leur activité dans des secteurs variés et situées de plus en plus dans diverses zones géographiques. En 2005, un seul nouveau placement à revenu fixe, à échéance éloignée, a été fait dans ce portefeuille. Nous conservons la même stratégie, axée sur l'achat de titres producteurs de revenus et sur l'expansion géographique. En 2005, le portefeuille des placements privés a rapporté 15,3 %, contre un rendement de référence de 19,7 %. Dans l'ensemble, au 31 décembre 2005, le portefeuille des placements privés représentait 3,4 % des placements de la Caisse à leur juste valeur.

Fonds de couverture

La Caisse étudie et surveille le marché des placements alternatifs depuis des années. En 2005, elle a fait un premier placement dans un fonds de couverture. En investissant dans ce type de fonds, la Caisse se donne les moyens d'appliquer des stratégies de rendement absolu censées générer des rendements positifs, quelle que soit l'orientation des marchés des actions et des obligations. Le gestionnaire externe du fonds de couverture fait des opérations sur dérivés dans les importants marchés liquides des actions, des obligations et de change des pays du G10, et a peu recours à l'effet de levier. Il a été décidé de faire appel aux services d'un gestionnaire spécialisé dans les stratégies multiples. Il s'agit d'une

société unique qui applique diverses stratégies, gérées par ses équipes internes de gestionnaires de placements. Cette approche comporte les avantages suivants : frais de gestion plus bas, surveillance plus serrée, diversification, liquidité accrue, transparence accrue et responsabilité plus directe en ce qui concerne le rendement des stratégies sous-jacentes. À mesure que le portefeuille grossira, nous envisagerons également d'autres approches, comme la stratégie unique et les fonds de fonds. Le placement, effectué en septembre 2005, représente 1,1 % de la valeur marchande totale de la Caisse à la fin de l'année, soit 40,8 millions de dollars. De septembre à la fin de l'année, son taux de rendement a été de 10,3 %.

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 331,0 millions de dollars, passant de 3 733,9 millions au 31 décembre 2004 à 4 064,9 millions au 31 décembre 2005.

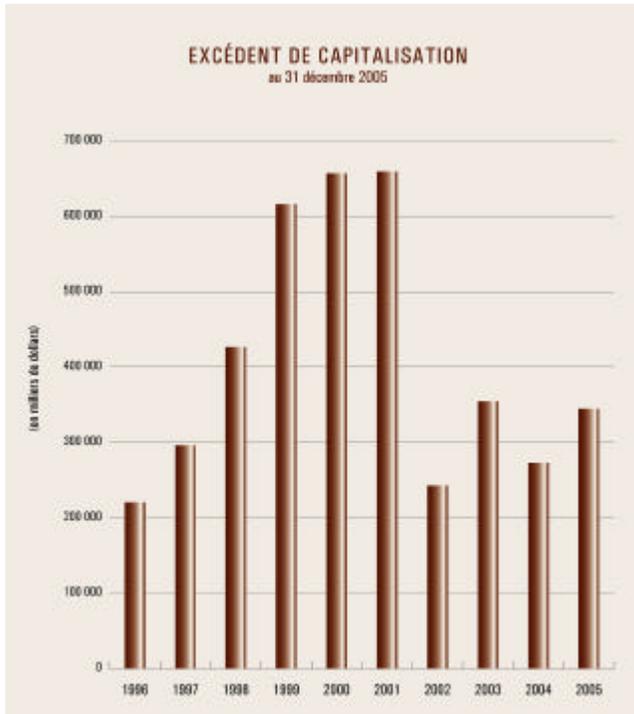
Les revenus de placements se sont élevés à 149,1 millions de dollars, soit 25,4 millions de plus qu'en 2004. Ces revenus comprennent les intérêts et les dividendes reçus pendant l'exercice, de même que les revenus provenant des placements immobiliers, nets des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs. L'augmentation enregistrée en 2005 est principalement attribuable à l'accroissement des revenus tirés du portefeuille immobilier et du portefeuille des actions internationales.

Les cotisations ont totalisé 83,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation globale de 2,1 millions comparativement aux cotisations de l'exercice précédent, qui s'étaient établies à 81,2 millions de dollars. Au total, les cotisations salariales au titre des services courants ont diminué de 0,4 million, essentiellement en raison de la baisse du nombre de cotisants par rapport à l'année précédente. Parallèlement, les cotisations versées au titre des services passés se sont accrues de 3,8 millions de dollars, en raison de l'augmentation du nombre de rachats de service. Les transferts avec d'autres régimes de retraite en vertu d'accords de réciprocité ont progressé de 0,2 million de dollars. Les cotisations salariales au titre de la composante flexible du Régime de retraite sont demeurées passablement les mêmes (0,9 million).

Les charges de la Caisse se sont chiffrées à 193,9 millions de dollars, en hausse de 6,1 millions par rapport aux charges de l'exercice précédent, qui s'étaient élevées à 187,8 millions. De la hausse, 3,5 millions ont trait au service des prestations, tandis que le solde, soit 2,6 millions, est attribuable à l'administration.

Prestations

Les prestations versées au titre du Régime ont atteint 179,3 millions de dollars en 2005, en hausse de 3,5 millions comparativement au chiffre de 2004 (175,8 millions). Eu égard au total des prestations versées, les rentes en cours de service ont augmenté de 3,7 millions de dollars, surtout en raison de leur indexation au coût de la vie au taux de 1,68 % à partir du 1er janvier 2005 et au service de 103 nouvelles rentes. Le Régime prévoit l'utilisation d'une moyenne pour calculer le taux de rajustement des rentes en fonction de l'inflation, lequel taux diffère du taux d'inflation d'une année sur l'autre. Les transferts de cotisations et les remboursements ont diminué de 1,1 million de dollars parce que le départ de participants a occasionné moins de transferts.



LE TABLEAU CI-APRÈS PRÉSENTE UNE RÉCAPITULATION COMPARATIVE SUR DIX ANS DE L'ÉVOLUTION DES COTISATIONS ET DES PRESTATIONS. COMME L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU 31 DÉCEMBRE 1999 A RÉVÉLÉ UN EXCÉDENT DE CAPITALISATION DU RÉGIME DE 616,2 MILLIONS DE DOLLARS, CBC/RADIO-CANADA A DÉCIDÉ, POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE 2000 ET 2003, DE PRÉLEVER LES COTISATIONS PATRONALES SUR CET EXCÉDENT ET DE RÉDUIRE DE 17,2 % LES COTISATIONS SALARIALES NORMALES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2000. LE 1ER JANVIER 2004, LES COTISATIONS PATRONALES ET SALARIALES ONT ÉTÉ RAMENÉES AUX TAUX D'AVANT 2000. LES CHIFFRES DE 1999 REFLÈTENT LES MESURES CONSÉCUTIVES À L'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU 31 DÉCEMBRE 1996 : DIMINUTION D'ENVIRON 50 % DES COTISATIONS PATRONALES ET SALARIALES DE 1998 ET 1999 FINANCÉE PAR L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE 234 MILLIONS DE DOLLARS À L'ÉPOQUE.

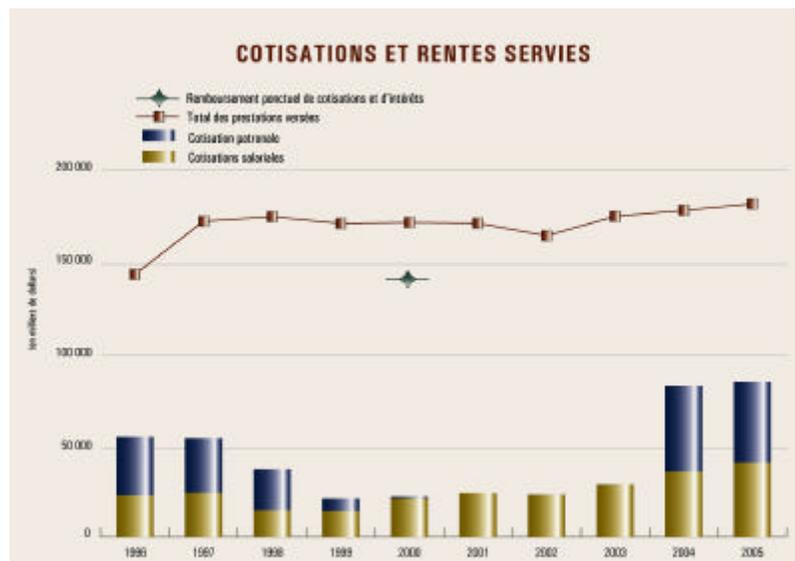
Charges administratives

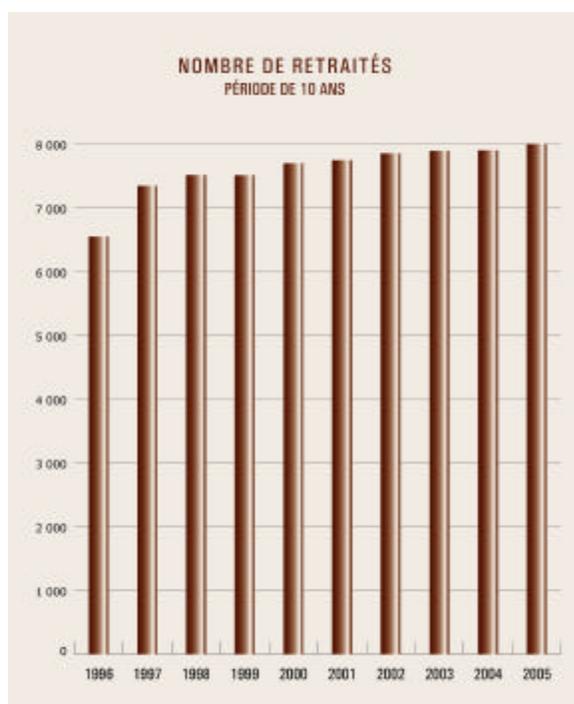
Aux termes de l'Acte fiduciaire, la Caisse acquitte la totalité des charges liées à sa gestion et à l'administration du service des prestations.

Les frais d'administration ont atteint 14,6 millions de dollars en 2005, une augmentation de 2,6 millions par rapport au chiffre de l'exercice précédent. L'augmentation est ventilée comme suit : 1,8 million au titre des mandats de gestion externe, 0,3 million pour la gestion des placements à l'interne, et 0,3 million pour l'administration du service des prestations à l'externe

En 2005, les charges de gestion de la Caisse, y compris les frais du Conseil de fiducie, ont été de 31,5 cents par tranche de 100 \$ d'actif moyen sous gestion. Selon une enquête effectuée en 2004, le ratio étalon des charges de gestion était de 36,9 cents par tranche de 100 \$ d'actif moyen sous gestion pour les caisses au Canada dont la taille et la composition de l'actif s'apparentaient à celles de la Caisse de retraite de CBC/Radio-Canada. La Caisse déclarait donc en 2005 des charges inférieures de près de 2,1 millions de dollars au ratio étalon déterminé en 2004 pour des caisses similaires; elle continue de figurer au nombre des caisses dont les charges de gestion sont les plus basses de l'industrie. Si l'on tient compte des frais d'administration du service des prestations, les charges de gestion totales s'établissent à 37,6 cents par tranche de 100 \$ d'actif moyen sous gestion.

L'examen approfondi de l'actif et du passif effectué en 2005 a mené à une révision des pondérations cibles des catégories d'actifs. C'est ainsi que la part des actions a diminué de 21 %, que celle des titres à revenu fixe a augmenté de 16 %, et que celle des placements stratégiques s'est élargie de 5 %. Le rééquilibrage du portefeuille en fonction des nouvelles cibles a été amorcé en 2005 et de nouveaux mandats de gestion ont été confiés à l'externe en 2005 et devraient l'être en 2006, afin d'accroître la diversification des risques de la Caisse. Le budget approuvé pour 2006 prévoit une augmentation des sommes affectées aux mandats de gestion externe et une majoration des charges salariales en accord avec la politique de rémunération de la Caisse. Une hausse des honoraires professionnels des actuaires figure aussi au budget de 2006, puisque, conformément à la réglementation, une évaluation actuarielle aura lieu à la fin de 2006. De légères variations sont escomptées dans les autres postes de dépenses présentés à la note 12, dans la partie financière du présent rapport.





Droits à retraite

L'actif de la Caisse est géré de façon à procurer un rendement qui permette de faire face aux obligations et à prévenir, dans la mesure du possible, des hausses du taux de cotisation. Un rendement plus élevé contribue également à créer un excédent de capitalisation, excédent établi sur la base d'une évaluation actuarielle.

L'actuaire du Régime effectue une évaluation actuarielle formelle tous les trois ans au minimum, la dernière ayant eu lieu le 31 décembre 2005. Cette évaluation détermine les droits à retraite et la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations. Si l'évaluation indique que l'actif net disponible pour le service des prestations est supérieur à la valeur des droits à retraite, le Régime a un excédent de capitalisation. Dans le cas contraire, le Régime a un déficit de capitalisation. CBC/Radio-Canada se sert des résultats de l'évaluation dans le calcul des taux de cotisation nécessaires pour faire face aux obligations futures. À la fin de chaque exercice, pour l'établissement des états financiers de la Société, l'actuaire utilise les résultats de l'évaluation formelle ou, pour les années où aucune évaluation formelle n'est effectuée, il procède à une extrapolation sur la base des résultats de l'évaluation formelle de l'année précédente en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les prévisions économiques de la direction. Les résultats des évaluations sont présentés dans les états financiers.

Au 31 décembre 2005, d'après une évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation, la valeur des droits à retraite atteignait 3 339,0 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 71,0 millions par rapport au chiffre de 3 268,0 millions enregistré l'exercice précédent. Pendant la même période, la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 143,1 millions, passant de 3 540,8 millions à 3 683,9 millions. Cela s'est traduit par une augmentation de 72,1 millions de dollars de l'excédent de capitalisation à la fin de 2005.

Conformément aux prescriptions de la Loi sur les normes des prestations de pension et aux fins de l'information du Bureau du surintendant des institutions financières, l'actuaire du Régime effectue une évaluation du Régime selon le principe de la solvabilité au moins à tous les trois ans. Selon cette méthode - qui simule la liquidation du Régime - et l'évaluation triennale faite à la fin de 2005, le déficit de capitalisation s'élevait à 89,1 millions de dollars au 31 décembre 2005. Ce chiffre se compare au déficit estimatif de 114,1 millions de dollars établi au 31 décembre 2004 sur la base d'extrapolations et de projections faites à partir de l'évaluation de 2002. Cette diminution estimative de 25,0 millions du déficit établi selon le principe de la solvabilité s'explique principalement par les solides rendements des placements en 2005, contrebalancés par une faiblesse continue des taux d'intérêt à long terme. Le promoteur du Régime fonde les niveaux de cotisation nécessaires sur le montant le moins élevé des excédents ou des déficits déterminés par l'évaluation actuarielle.

En vertu du cadre de réglementation actuelle, une évaluation actuarielle sera nécessaire au 31 décembre 2006.

L'ADMINISTRATION DES PRESTATIONS

Le Conseil de fiducie a la responsabilité de l'administration du Régime, qui comprend le versement par la Caisse de prestations aux personnes qui ont pris leur retraite ou qui ont démissionné, ainsi qu'aux survivants des personnes décédées pendant qu'elles travaillaient pour l'entreprise ou qu'elles étaient à la retraite.

Depuis janvier 2004, la société Mercer, Consultation en ressources humaines Limitée administre les services offerts aux employés et aux retraités de CBC/Radio-Canada par l'entremise du Centre d'administration des pensions (CAP).



Les normes de rendement relatives aux services d'administration des prestations déterminent les méthodes et les processus que l'on doit mettre en œuvre afin de s'acquitter, en temps voulu et de façon efficace, de l'importante responsabilité mentionnée plus haut et de diverses autres fonctions touchant des activités telles que :

- » les calculs relatifs à la reconnaissance des services passés
- » le transfert de droits à retraite en vertu d'accords réciproques de transfert;
- » la coordination des opérations de division des droits à retraite dans les cas de rupture de mariage;
- » l'obtention et la vérification des déclarations ou des procurations des retraités actifs;
- » la détermination des prestations d'assurance du conjoint ou des enfants;
- » le traitement de l'indexation des prestations, des rajustements ponctuels, des rajustements des salaires rétroactifs, des saisies de salaire, etc.;
- » l'accès en ligne sûr à l'information sur les rentes, aux calculs concernant les rentes et les rachats de service ainsi qu'aux formulaires; ce service en ligne permet également de demander des renseignements et de mettre à jour les renseignements personnels;
- » un centre d'appels sans frais;
- » des représentants du service à la clientèle capables de répondre aux questions sur les rentes, de mettre le client en contact avec des fournisseurs de l'extérieur et d'expédier par la poste des formulaires relatifs à divers changements de la vie.

La deuxième année de fonctionnement du CAP a été considérée comme un succès, comme en témoignent les niveaux de service atteints, les résultats du sondage sur la satisfaction et les statistiques d'utilisation. La cible générale de conclure 90 % des transactions dans les délais de service définis a été atteinte. Selon le sondage sur la satisfaction effectué couramment dans l'année auprès des personnes qui appellent le CAP, 90 % des répondants ont accordé une cote globale de bonne à excellente au service.

Selon les statistiques de fréquentation du site, le nombre d'ouvertures de session, qui comprend les connexions multiples, s'est élevé à 12 476 pour les employés et à 5 693 pour les retraités. Au total, 1 165 employés et 487 retraités se sont prévalus des services du site. En tout, 680 employés ont accédé à l'Estimateur à court terme et 6 206 prestations ont été calculées. L'utilisation du site est efficace et économique, car elle n'implique aucun échange de personne à personne. Le CAP a reçu 13 234 appels, dont 5 661 de participants actifs et 7 573 de retraités et de participants inactifs. Le nombre total d'appels a été inférieur de 986 au volume prévu, ce qui témoigne d'un traitement plus efficace des demandes. Le graphique de la page 21 indique les nombres mensuels d'appels au CAP

Le 1^{er} juillet 1998, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada a été modifié en vue d'incorporer une nouvelle composante contributive qui donne aux employés la possibilité d'améliorer les dispositions gouvernant le calcul des prestations par le moyen de cotisations déductibles du revenu. Cette composante, qui n'implique pas de frais supplémentaires pour le Régime, est communément appelée PenFlex.

Le tableau présenté à la page 23 indique l'accroissement du nombre de personnes qui reçoivent des prestations de la Caisse ainsi que le nombre de remboursements de cotisations et de transferts de prestations effectués pendant l'exercice.

Le nombre de rentes servies a augmenté de 103, et il y a eu des changements mineurs dans les rentes en cours de service en 2005, comme l'indique le tableau de la page 23. Sur une période de cinq ans, le nombre de rentes versées a augmenté de 3,3%, passant de 7 745 en 2001 à 8 001 en 2005.

Le graphique à la page 21 illustre l'accroissement du nombre de retraités au cours des dix dernières années.

QUESTIONS ET TENDANCES CONCERNANT L'AVENIR

Déficit établi selon le principe de la solvabilité

Comme il a été mentionné précédemment, l'évaluation actuarielle triennale du Régime a mené à la détermination, au 31 décembre 2005, de l'existence d'un déficit selon le principe de la solvabilité de 89,1 millions de dollars, imputable à la persistance de bas taux d'intérêt à long terme. Bien que, selon le principe de la continuité de l'exploitation, le Régime enregistre toujours un excédent de capitalisation, CBC/Radio-Canada, en sa qualité de promoteur du Régime, doit se fonder sa cotisation sur le résultat le moins élevé des deux méthodes d'évaluation. En plus de verser ses cotisations patronales habituelles, qui devraient s'établir à 10,15 % de la masse salariale cotisable, la Société sera tenue de combler le déficit établi selon le principe de la solvabilité sur une période d'au plus cinq ans commençant en 2006. En vertu de la réglementation et des normes existantes, le versement minimum annuel requis afin de résorber le déficit sera de 20,1 millions de dollars. Conformément aux règlements du Bureau du surintendant des institutions financières, une évaluation actuarielle complète aura lieu de nouveau le 31 décembre 2006.

Examen de l'actif et du passif

Au début de 2005, le Conseil de fiducie a entrepris un examen approfondi de l'actif et du passif de la Caisse, comme il le fait périodiquement. L'examen visait à déterminer la composition de l'actif à long terme qui permettrait le mieux d'honorer les obligations du Régime au titre des prestations constituées. Il a comporté une analyse du rapport risque-rendement préconisé par l'actuelle politique sur la composition de l'actif à long terme, une analyse du profil risque-rendement qui découlerait d'autres politiques de répartition de l'actif et la prise en considération de diverses conjonctures économiques sur l'actif et le passif du Régime. À l'issue de cet examen, il a été recommandé d'apporter en 2005 certaines modifications à la composition de l'actif à long terme du Régime, modifications qui sont exposées en détail dans une autre partie du présent rapport. Leur mise en œuvre a été amorcée au cours du dernier trimestre de 2005 et devrait se poursuivre en 2006 et 2007. Plus particulièrement, on devrait commencer à recourir à de nouvelles techniques de gestion des risques, notamment pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, à la fin de 2006 ou au début de 2007.

Option de rachat de services passés

Une modification du Régime portant sur le service option est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle remplace essentiellement de nombreuses dispositions sur le service option et les méthodes de calcul des coûts d'opérations de rachat. Dorénavant, la méthode actuarielle sera utilisée pour tous les rachats, ce qui simplifiera l'administration du Régime et rendra les calculs des coûts de rachat plus équitables dans l'ensemble. Au cours d'une période donnée en 2006, les employés qui pourraient racheter des années de service auront l'option d'effectuer un tel rachat sous l'ancienne méthode de calcul applicable avant la modification.

Autoévaluation des mesures de contrôles

En 2005, le personnel de la Caisse de retraite, secondé par des consultants, a actualisé l'autoévaluation des mesures de contrôle en place pour certains processus opérationnels de la Caisse. Cet exercice fait partie d'un cadre intégré de gestion des risques dont l'établissement se poursuivra en 2006 et subséquemment, dans le contexte du processus permanent de gestion des risques du Régime. Parmi les activités prévues en 2006 figurent l'autoévaluation des mesures de contrôle pour d'autres processus, la surveillance de la mise en application de la nouvelle stratégie sur la composition de l'actif et l'élaboration d'outils perfectionnés de mesure des risques.

Appariement des opérations institutionnelles

L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) est un organisme sans but lucratif, composé d'associations et de sociétés du secteur des placements, qui a pour objectif d'accroître la compétitivité des marchés des capitaux au Canada. L'ACMC a pour priorité d'établir l'appariement des opérations des institutions en vue de réduire les frais de traitement ainsi que le risque opérationnel, le risque de marché, le risque lié au règlement et le risque systémique. Le but est d'assurer la transmission rapide des informations par voie électronique à tous les acteurs de la chaîne complète des opérations, sans intervention manuelle ni double traitement. Préconisant une approche progressive, qui devrait exiger une révision de la législation sur les valeurs mobilières au Canada, l'ACMC s'est fixé comme objectif de réaliser vers le milieu de 2007 l'appariement complet des opérations institutionnelles le jour même de l'exécution.

Nous continuerons de suivre ce projet et de nous intéresser à ses répercussions, en étroite collaboration avec notre dépositaire et d'autres fournisseurs de services.

Exercice terminé le 31 décembre	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre de bénéficiaires (ayants droit compris) de remboursements de cotisations et de transferts de droits	275	154	173	188	366
Nombre de personnes dont les droits ont été transférés à d'autres régimes (ententes de réciprocité)	3	11	8	5	10
Nombre de transferts de droits à l'ex-conjoint (participants actifs)	2	7	9	9	9
RENTES EN COURS DE SERVICE :					
Rentes servies aux participants	6 394	6 357	6 367	6 391	6 329
Rentes servies aux conjoints de participants (actifs ou retraités) décédés	1 511	1 442	1 414	1 360	1 309
Rentes servies aux ex-conjoints par suite du partage des droits à retraite	60	56	51	45	42
Rentes servies aux enfants de participants (actifs ou retraités) décédés	36	43	58	56	65
Nombre total de rentes en cours de service	8 001	7 898	7 890	7 852	7 745

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et tous les renseignements figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction, à qui revient la responsabilité de l'intégrité et de la bonne présentation de l'information qui y est contenue, y compris les chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction. Ces états ont été préparés avec soin, en fonction d'une importance relative raisonnable et selon des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

La direction du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est responsable de la tenue des livres et documents comptables, ainsi que des systèmes de contrôle et de gestion de l'information financière, le tout étant conçu pour la production de renseignements financiers fiables et précis en temps opportun. Des mécanismes de contrôle interne permettent d'assurer, avec un certain degré de certitude, que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les activités sont conformes aux lois et règlements applicables. Ces mécanismes de contrôle comprennent notamment un code déontologique ainsi qu'un organigramme établissant clairement les obligations et les responsabilités de chacun.

Il incombe au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada de s'assurer que la direction remplisse ses obligations et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Le Conseil rencontre la direction et le vérificateur externe de la Caisse pour examiner la portée des vérifications, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer, Consultation en ressources humaines limitée procède à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre du service des prestations au moins tous les trois ans, conformément aux exigences de la Loi sur les normes des prestations de pension.

Le cabinet Deloitte & Touche s.r.l., que le Conseil a nommé comme vérificateur externe du Régime de retraite, a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de sa vérification au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada. Les vérificateurs externes disposent d'un accès illimité au Conseil pour discuter de la teneur de leur vérification et de leurs conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime de retraite et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.



S. Cotsman
L'administrateur délégué/PDG
Régime de retraite de Radio-Canada



Suzanne Morris
Secrétaire-trésorière
Conseil de fiducie de la Caisse de
retraite de Radio-Canada

Le 8 mars 2006

OPINION DE L'ACTUAIRE

Le conseil des fiduciaires du régime de retraite de Radio-Canada (le " Conseil ") a mandaté Mercer, Consultation en ressources humaines limitée pour calculer le passif actuariel du régime de retraite de Radio-Canada (le " régime "), selon l'approche de maintien du régime, et la valeur de l'actif du régime au 31 décembre 2005, en vue de la préparation des états financiers du régime.

Le passif actuariel du régime au 31 décembre 2005 est fondé sur l'évaluation actuarielle du régime à cette date et tient compte des éléments suivants :

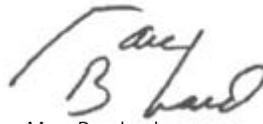
- » des données sur la participation au 31 décembre 2005, fournies par CBC/Radio-Canada;
- » des méthodes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la préparation des états financiers des régimes de retraite; et
- » des hypothèses (par exemple, le taux d'inflation prévu et le rendement prévu des placements de la caisse de retraite) qui, selon le Conseil, sont les plus probables.

Bien que les hypothèses actuarielles servant au calcul du passif apparaissant aux états financiers du régime sont les plus probables selon le Conseil et que nous sommes d'avis que ces hypothèses sont raisonnables, les prochains résultats s'écarteront inévitablement, peut-être même de manière substantielle, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les prochaines évaluations; il se répercutera en outre sur la situation financière du régime et les cotisations nécessaires à sa capitalisation à ce moment là.

Nous avons vérifié la vraisemblance et la cohérence des données et nous sommes d'avis que ces dernières sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. Nous sommes d'avis également que les méthodes utilisées pour l'évaluation et les hypothèses sont, dans leur ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation. Nous avons exprimé nos opinions et effectué notre évaluation conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Sylvain Poirier
Fellow de l'Institut canadien des actuaires



Marc Bouchard
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Mercer, Consultation en ressources humaines limitée
Ottawa, Ontario

Le 8 mars 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100 rue Queen
Ottawa ON K1P 5T8
Canada

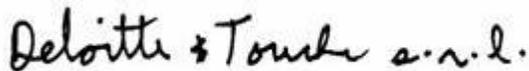
Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Au Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2005 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des droits à retraite constitués et de l'évolution de l'excédent de capitalisation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de fiducie du Régime de retraite de Radio-Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2005 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 10 février 2006

Le 8 mars 2006 (notes 9 et 11)

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS,
DES DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS ET DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION
AU 31 DÉCEMBRE

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en milliers de dollars)	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
ACTIF		
Placements (note 3)	4 033 987 \$	3 705 257 \$
Produits de placements à recevoir	14 787	13 096
Débiteurs (note 5)	6 868	9 641
Cotisations à recevoir (note 6)	12 541	11 438
Placements PenFlex (note 7)	7 148	6 215
	4 075 331	3 745 647
PASSIF		
Créditeurs (note 8)	10 398	11 742
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	4 064 933	3 733 905
Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif (note 9)	(380 995)	(193 081)
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 9)	3 683 938	3 540 824
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS (note 9)	3 339 000	3 268 052
EXCÉDENT DE CAPITALISATION (note 11)	344 938 \$	272 772 \$

Approuvé par le Conseil de fiducie

Approuvé par la direction


 Fiduciaire


 Administrateur délégué/PDG


 Fiduciaire


 Secrétaire-trésorière

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(en milliers de dollars)	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 733 905 \$	3 526 725 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Variation pour l'exercice de la juste valeur		
- des placements et des devises (note 3)	292 091	189 666
- du PenFlex (note 7)	384	381
Produits de placements (note 3)	149 148	123 715
Cotisations (note 6)	83 269	81 227
AUGMENTATION TOTALE DE L'ACTIF	524 892	394 989
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations (note 10)	179 307	175 793
Charges administratives (note 12)	14 557	12 016
DIMINUTION TOTALE DE L'ACTIF	193 864	187 809
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	331 028	207 180
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	4 064 933 \$	3 733 905 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉVOLUTION DES DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2005</u>	(en milliers de dollars)	<u>2004</u>
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 268 052	\$	3 172 484
AUGMENTATION DES DROITS À RETRAITE			
Intérêts sur les droits à retraite	216 968		210 635
Droits à retraite acquis	82 720		80 479
PenFlex (note 7)	1 320		1 247
Pertes actuarielles nettes (note 9)	22 599		-
	<u>323 607</u>		<u>292 361</u>
DIMINUTION DES DROITS À RETRAITE			
Prestations (note 10)	179 307		175 793
Gains actuariels nets (note 9)	-		21 000
Modifications des hypothèses actuarielles (note 9)	73 352		-
	<u>252 659</u>		<u>196 793</u>
AUGMENTATION NETTE DES DROITS À RETRAITE	<u>70 948</u>		<u>95 568</u>
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>3 339 000</u>	\$	<u>3 268 052</u>

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2005</u>	(en milliers de dollars)	<u>2004</u>
EXCÉDENT DE CAPITALISATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	272 772	\$	354 241
Augmentation de l'actif net disponible pour le service de prestations	331 028		207 180
Variation de la régularisation de la valeur actuarielle de l'actif	(187 914)		(193 081)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	143 114		14 099
Augmentation nette des droits à retraite	70 948		95 568
EXCÉDENT DE CAPITALISATION À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)	<u>344 938</u>	\$	<u>272 772</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2005

1. Le Régime de retraite

La description qui suit du Régime de retraite de Radio-Canada est un résumé. Pour de plus amples informations, se reporter au texte intégral du Régime de retraite modifié.

a) Généralités

La Société Radio-Canada (la Société) a constitué son régime de retraite (le Régime) le 1^{er} septembre 1961, conformément à la Loi sur la radiodiffusion. Il s'agit essentiellement d'un régime contributif, à prestations déterminées, couvrant presque tous les employés permanents de la Société. Le Régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et à son règlement d'application. Le numéro d'enregistrement du Régime auprès du Surintendant des institutions financières est le 55144.

b) Prestations

La Société garantit le paiement des prestations de retraite (à l'exception de celles relevant de la composante flexible), ainsi que les autres prestations payables en vertu des dispositions du Régime modifié. Tout employé permanent participant au Régime pourra toucher des prestations fondées sur la durée de ses services ouvrant droit à retraite et sur la moyenne de son salaire ouvrant droit à retraite des cinq années consécutives où il était le plus élevé au cours de ses dix dernières années de service. Le calcul des prestations versées aux employés à temps partiel est fondé sur une moyenne indexée des salaires au cours de la carrière. Les prestations sont indexées annuellement au 1^{er} janvier, au taux de 2,7 % ou en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), si ce taux est plus faible.

c) Capitalisation

La capitalisation du Régime est basée sur les évaluations actuarielles qui sont faites au moins une fois tous les trois ans. Les employés doivent cotiser au Régime selon un pourcentage de leur salaire admissible, à savoir, pour les employés à temps plein, 5 ¹/₁₅ % des gains jusqu'au maximum des gains admissibles pour le régime de pension de l'État (41 100 \$ en 2005) et 6 ²/₃ % des gains dépassant ce maximum. La Société fournit le reste de la capitalisation, au besoin, selon les évaluations actuarielles.

En vertu de la *Loi sur les normes des prestations de pension*, une évaluation actuarielle doit également être effectuée une fois par an lorsque la dernière évaluation a révélé un déficit selon le principe de la solvabilité. La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 2005, le rapport actuariel devant être déposé auprès des instances réglementaires au plus tard le 30 juin 2006. Cette évaluation actuarielle fait état d'un déficit selon le principe de la solvabilité que le promoteur du Régime devra renflouer sur une période de cinq ans à compter de 2006, en plus de continuer à verser ses cotisations habituelles.

d) Statut fiscal

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du Régime aux fins de l'impôt sur le revenu est 202895.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers sont dressés selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière du Régime indépendamment de celle du promoteur ou des participants. Les états financiers ont pour objet d'aider les participants et les autres personnes intéressées à étudier la situation financière du Régime à la fin de l'exercice ainsi que le résultat de son activité. Toutefois, ils ne reflètent pas ses besoins de financement ni la garantie des droits à retraite d'un participant en particulier.

b) Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes du Régime de retraite de Radio-Canada, ceux de ses filiales en propriété exclusive qui détiennent les participations du Régime dans certains placements immobiliers ou d'autre nature, ainsi que ceux d'une coentreprise. La participation du Régime dans la coentreprise est établie par la méthode de consolidation proportionnelle.

c) Placements

Les placements sont inscrits à la date de l'opération et comptabilisés à la juste valeur (voir note 3). La juste valeur s'entend du prix dont conviendraient des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Le coût équivaut au coût d'acquisition moins toute dévaluation calculée pour tenir compte des fléchissements autres que temporaires de la juste valeur.

d) Produits à recevoir

Les revenus de dividendes et d'intérêts ont été calculés et comptabilisés jusqu'à la fin de l'exercice.

e) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements

La variation pour l'exercice de la juste valeur des placements est l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de l'exercice, corrigé des plus-values et moins-values réalisées au cours de l'exercice.

f) Droits à retraite

Les droits à retraite prévus aux sections portant sur les prestations déterminées du Régime reposent sur l'évaluation actuarielle selon le principe de la continuité de l'exploitation réalisée par un cabinet d'actuaire indépendant. Pour les exercices se terminant entre les dates d'évaluations actuarielles, le montant des engagements indiqué est une extrapolation des résultats de la dernière évaluation actuarielle, laquelle extrapolation a été effectuée d'après la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les hypothèses les plus probables de la direction sur la conjoncture économique à venir (note 9). Les droits correspondant à la composante flexible du Régime sont comptabilisés à la juste valeur des placements auxquels sont affectées les cotisations.

g) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont rattachées à l'exercice au cours duquel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont rattachées à l'exercice durant lequel elles sont perçues. Les cotisations versées en espèces à la composante flexible du Régime sont rattachées à l'exercice durant lequel elles sont perçues, et celles versées par prélèvement sur le salaire sont rattachées à l'exercice durant lequel les prélèvements sont effectués.

h) Conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère et contrats de change à terme

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en cours à la fin de l'exercice. Les produits et charges sont convertis au taux de change en cours au moment de l'opération. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du rapport. Les gains ou pertes qui résultent de la conversion des éléments en monnaie étrangère et des contrats de change à terme entrent dans la variation pour l'exercice de la juste valeur des placements.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges déclarés pour la période de référence. Les principales estimations utilisées par la direction pour préparer les états financiers ont rapport avec l'évaluation des placements privés et de l'immobilier ainsi qu'avec les hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Placements

- a) Les tableaux fournis ci-après montrent la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice, ainsi que la fluctuation, au cours de l'année, de la juste valeur des placements et autres gains. Les immeubles sont inscrits nets de la part proportionnelle de la dette afférente de la Caisse, qui s'élevait à 42,9 millions de dollars à la fin de 2005 (57,0 millions en 2004). Les revenus de placements incluent les intérêts et les dividendes cumulés au cours de l'année de même que les gains tirés des biens immeubles, nets des frais d'exploitation et d'intérêts.

PLACEMENTS DE 2005							
	Juste valeur		Coût		Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements (1)	Produits de placements	Rendement global
					(en milliers de dollars)		
Valeurs à revenu fixe							
Encaisse et placements à court terme	210 976	\$	210 711	\$	(2 086)	\$ 7 327	\$ 5 241
Obligations - canadiennes	1 564 783		1 510 421		27 853	54 783	82 636
- internationales	-		-		(5 844)	1 872	(3 972)
	<u>1 775 759</u>		<u>1 721 132</u>		<u>19 923</u>	<u>63 982</u>	<u>83 905</u>
Actions							
Canadiennes	991 321		753 535		194 211	10 869	205 080
Internationales	808 455		749 145		43 348	33 125	76 473
	<u>1 799 776</u>		<u>1 502 680</u>		<u>237 559</u>	<u>43 994</u>	<u>281 553</u>
Placements stratégiques							
Immobiliers (note 4)	278 753		252 652		15 826	36 385	52 211
Placements privés	138 873		59 687		15 896	3 819	19 715
Fonds de couverture	40 826		37 939		2 887	968	3 855
	<u>458 452</u>		<u>350 278</u>		<u>34 609</u>	<u>41 172</u>	<u>75 781</u>
TOTAL	<u>4 033 987</u>	<u>\$</u>	<u>3 574 090</u>	<u>\$</u>	<u>292 091</u>	<u>\$ 149 148</u>	<u>\$ 441 239</u>

(1) La variation de la juste valeur des placements pour l'exercice écoulé comprend des profits latents de 533,4 millions de dollars et des pertes de change latentes nettes de 73,5 millions de dollars.

PLACEMENTS DE 2004							
	Juste valeur		Coût		Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements (2)	Produits de placements	Rendement global
					(en milliers de dollars)		
Valeurs à revenu fixe							
Encaisse et placements à court terme	247 023	\$	246 784	\$	(120)	\$ 4 175	\$ 4 055
Obligations - canadiennes	945 692		908 474		11 607	53 038	64 645
- internationales	98 676		99 472		(6 055)	7 580	1 525
	<u>1 291 391</u>		<u>1 254 730</u>		<u>5 432</u>	<u>64 793</u>	<u>70 225</u>
Actions							
Canadiennes	1 053 039		891 099		76 307	18 665	94 972
Internationales	959 479		905 616		40 100	16 893	56 993
	<u>2 012 518</u>		<u>1 796 715</u>		<u>116 407</u>	<u>35 558</u>	<u>151 965</u>
Placements stratégiques							
Immobiliers (note 4)	273 319		265 763		287	18 307	18 594
Placements privés	128 029		63 514		67 540	5 057	72 597
	<u>401 348</u>		<u>329 277</u>		<u>67 827</u>	<u>23 364</u>	<u>91 191</u>
TOTAL	<u>3 705 257</u>	<u>\$</u>	<u>3 380 722</u>	<u>\$</u>	<u>189 666</u>	<u>\$ 123 715</u>	<u>\$ 313 381</u>

(2) En 2004, la variation de la juste valeur des placements comprenait des profits latents de 324,5 millions de dollars et des pertes de change réalisées et latentes nettes de 63,5 millions.

b) Détermination de la juste valeur :

i) Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts et acceptations bancaires, bons du Trésor, billets de trésorerie et obligations à court terme) sont inscrits au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

ii) Actions, obligations et placements privés

Les actions et les obligations consistant principalement en des titres cotés, y compris les titres dans des fonds de couverture, sont inscrites au cours officiel du marché.

Les placements privés, composés principalement de valeurs non cotées (actions et obligations non garanties), sont évalués à des prix fondés sur les meilleures estimations établies par la direction selon une des méthodes suivantes : prix courant de valeurs semblables, valeur actualisée nette, valeur d'expertise.

iii) Placements immobiliers

Cette catégorie englobe les créances hypothécaires et les immeubles.

a) Les créances hypothécaires sont garanties par des biens immobiliers; il s'agit surtout de prêts de un à cinq ans, octroyés aux taux courants, aux particuliers ou aux entreprises, normalement amortis sur dix à vingt-cinq ans. Les créances sont évaluées aux taux courants du marché hypothécaire; elles comprennent les intérêts courus.

b) Les immeubles en construction sont évalués soit au coût, soit à la valeur de réalisation estimative, selon le montant le plus bas. Les autres immeubles sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation, et font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les trois ans.

c) Risque lié aux placements

Le rendement du Régime est lié à divers risques que l'on gère au moyen d'outils et de techniques appropriés. Voici un aperçu de quelques-uns de ces risques :

i) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de conséquences défavorables des variations de taux d'intérêt sur la trésorerie, la situation financière et les produits du Régime. Le risque provient de l'écart, dans le temps et dans leur montant, des flux de trésorerie intéressant l'actif et le passif du Régime.

La valeur des placements est sensible aux variations à court terme des taux d'intérêt nominaux et des marchés d'actions, au Canada comme à l'étranger. Le passif du Régime est sensible au taux de rendement à long terme hypothétique des placements et aux hypothèses à court terme relatives aux taux d'inflation et d'indexation des salaires.

Le principal risque consiste en une éventuelle diminution du rendement réel à long terme, auquel cas il faudrait augmenter les taux de cotisation pour que le Régime puisse satisfaire à ses engagements de retraite. Au 31 décembre 2005, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme augmenterait ces engagements d'environ 14 %, alors qu'une augmentation du même ordre du taux les réduirait d'environ 13 %.

Le passif du Régime est sensible aux variations des taux d'inflation et d'indexation des salaires. Toute variation de ces paramètres ainsi que des taux d'intérêt aura un effet différent sur la valeur de l'actif et sur celle du passif du Régime, ce qui peut compromettre leur concordance. Compte tenu de la nature des prestations, il est impossible de supprimer totalement ces risques, mais on peut les gérer grâce aux politiques de financement et de placements du Régime.

À la fin de 2005, *l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement du Régime* prévoit un actif à long terme composé à 50 % de valeurs à revenu fixe, 34 % d'actions et 16 % de placements stratégiques, catégorie qui englobe les placements immobiliers, les placements privés et les fonds de couverture. La composition de l'actif visé repose sur les résultats des examens périodiques des engagements du Régime.

ii) Risque de crédit

- a) C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement du Régime, qui est revu chaque année, spécifie les placements admis, en conformité avec l'Acte fiduciaire, ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placement admis, de manière à réduire le risque de crédit.

Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite et de l'excédent de capitalisation.

- b) Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. La direction ne croit pas que les concentrations indiquées ci-après soient exceptionnelles par rapport à celles d'autres régimes de retraite.

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(% de la catégorie)	
OBLIGATIONS		
Gouvernement du Canada	49,4	37,7
Provinces	16,3	10,5
Entreprises	32,3	48,5
Fonds en gestion commune gérés passivement	2,0	3,3
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	(% de la catégorie)	
ACTIONS CANADIENNES		
Matériaux	20,0	24,0
Produits industriels	6,1	7,2
Services de télécommunications	2,5	2,6
Produits de consommation discrétionnaires	6,0	6,1
Produits de base	2,2	3,3
Énergie	28,3	18,8
Services financiers	24,1	24,9
Soins de santé	4,5	4,4
Technologies de l'information	5,8	7,0
Services publics	0,5	0,3
Titres liés à l'indice canadien S&P/TSX 60	-	1,5
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

iii) Risque de change et risque de marchés étrangers

Le Régime investit dans des actions et des titres à court terme étrangers, lesquels sont sensibles aux variations des taux de change et à la conjoncture économique et politique des divers pays. En outre, il accroît sa participation aux marchés étrangers en souscrivant des parts de contrats à terme normalisés sur indice non couvertes dont le rendement repose sur la tenue des marchés étrangers.

Le Régime peut à l'occasion gérer certaines de ses positions en se fondant sur les déterminants économiques fondamentaux.

La couverture nette du risque de change du Régime, constituée en dollars canadiens, compte tenu des positions de couverture et de transaction au 31 décembre, s'établit comme suit :

	2005				2004			
	Risque de change		Couverture/transaction de change montant net		Risque de change montant net		Risque de change montant net	
			(en milliers de dollars)				(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	14 916	\$	-	\$	14 916	\$	19 231	\$
Actions et obligations internationales :								
États-Unis	485 620		(95)		485 525		542 270	
Japon	80 422				80 422		97 656	
Royaume-Uni	76 221		(27)		76 194		99 619	
Pays de la zone euro :								
- France	36 641							
- Allemagne	25 846							
- Pays-Bas	18 810							
- Finlande	11 277							
- Italie	14 548							
- Espagne	11 500							
- Autres pays	4 070							
Total pour les pays de la zone euro	122 692				122 692		143 285	
Suisse	27 626				27 626		24 247	
Australie	8 277				8 277		9 999	
HongKong	9 225		49		9 274		6 350	
Suède	6 006				6 006		7 363	
Corée du Sud	7 811				7 811		5 638	
Autres pays	25 382		73		25 455		115 716	
Total	864 198	\$	-	\$	864 198	\$	1 071 374	\$

4. Coentreprise immobilière

Le 1^{er} avril 2000, le Régime et Edgfund Equities Inc. ont fusionné une partie de leurs placements immobiliers respectifs pour constituer, dans des proportions de 30 % et 70 %, une coentreprise, Pyxis Real Estate Equities. L'apport immobilier du Régime à la coentreprise se chiffre à 84 millions de dollars, dont 60 000 \$ lui ont été versés sous forme d'actions ordinaires de Pyxis et le reste sous la forme d'un billet à ordre garanti par la juste valeur de tous les biens immobiliers.

Ci-après la ventilation de la part du Régime, au coût, dans les comptes de Pyxis avant consolidation :

	2005		2004
	(en milliers de dollars)		
Actif			
Encaisse et valeurs à court terme	4 564	\$	3 095
Débiteurs	3 302		5 986
Immobilier	23 611		26 541
Créances hypothécaires	600		651
Passif			
Créditeurs	3 331	\$	3 044
Billets à ordre	27 024		28 635
Bénéfice			
Produits des placements	2 207	\$	1 147
Charges administratives	(330)		(357)
Bénéfice net (perte nette)	1 877		790

5. Débiteurs

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	(en milliers de dollars)			
Immobilier	6 796	\$	9 338	\$
Autres	72		303	
	<u>6 868</u>	<u>\$</u>	<u>9 641</u>	<u>\$</u>

6. Cotisations

Ci-après la ventilation des cotisations pour l'exercice :

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	(en milliers de dollars)			
Cotisations salariales :				
- services courants	24 494	\$	24 848	\$
- services passés	12 382		8 616	
- montant net, ententes de réciprocité	1 224		1 005	
- PenFlex (note 7)	936		866	
Cotisations patronales	44 233		45 892	
	<u>83 269</u>	<u>\$</u>	<u>81 227</u>	<u>\$</u>

Entrent dans les cotisations les sommes à recouvrer à la fin de l'exercice, ventilées comme suit :

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	(en milliers de dollars)			
Cotisations salariales	6 147	\$	5 323	\$
Cotisations patronales	6 394		6 115	
	<u>12 541</u>	<u>\$</u>	<u>11 438</u>	<u>\$</u>

7. La composante flexible (PenFlex)

Une modification apportée au Régime avec effet au 1^{er} janvier 1998 instaurait une composante flexible (le « PenFlex »), en vertu de laquelle les participants peuvent augmenter leurs cotisations jusqu'aux limites prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils ont le choix de divers fonds en gestion commune gérés par des portefeuillistes externes. Les cotisations majorées de leurs produits de placements sont affectées à des compléments de prestations, aux taux du marché, lors de la retraite, du décès ou de la cessation de services, selon le cas.

Les engagements du Régime au titre du PenFlex correspondent aux cotisations supplémentaires des participants, majorées des produits de placements, augmentées ou diminuées des plus-values ou moins-values. Cette portion du Régime est entièrement financée par les participants.

Ci-après les principales données pour l'exercice terminé le 31 décembre.

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	(en milliers de dollars)			
Placements au début de l'exercice	6 215	\$	5 091	\$
Augmentations :				
Cotisations et intérêts	936		866	
Plus-values	384		381	
	<u>1 320</u>		<u>1 247</u>	
Diminutions :				
Remboursements	-		5	
Achat de droits de retraite complémentaires	387		118	
	<u>387</u>		<u>123</u>	
Placements à la fin de l'exercice	<u>7 148</u>	<u>\$</u>	<u>6 215</u>	<u>\$</u>

8. Crédoiteurs

	<u>2005</u>		<u>2004</u>
		(en milliers de dollars)	
Placements	5 018	\$	3 710
Prestations	996		3 252
Autres	4 384		4 780
	<u>10 398</u>	<u>\$</u>	<u>11 742</u>

9. Droits à retraite constitués

- (a) Comme l'exige la *Loi sur les normes des prestations de pension*, la dernière évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2005, par Mercer, Consultation en ressources humaines limitée, un cabinet-conseil d'actuaaires. Les montants indiqués dans les présents états financiers sont tirés de cette évaluation selon le principe de la continuité de l'exploitation. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sur le plan des droits à retraite, selon les prévisions économiques du Conseil d'administration, sont les suivantes :

	Hypothèses à long terme	
	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Taux de rendement de l'actif	6,50%	6,75%
Taux d'indexation des salaires ⁽³⁾	3,45%	4,00%
Taux d'inflation	2,70%	3,00%

⁽³⁾ Ne comprend pas l'augmentation au mérite et les promotions

Des hypothèses sur l'évolution à court terme de la conjoncture économique ont également été retenues.

Pour 2005, l'évaluation actuarielle réalisée en date du 31 décembre 2005 a fait état d'une perte actuarielle nette de 22,6 millions de dollars. Pour 2004, un gain actuariel de 21,0 millions de dollars avait été constaté. Ce gain était attribuable au fait que les résultats de l'indexation des rentes avaient été inférieurs aux prévisions utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2002.

La modification des hypothèses actuarielles en 2005 s'est traduite par une baisse de 73,4 millions de dollars dans les droits à retraite.

En vertu de la *Loi sur les normes des prestations de pension*, des évaluations actuarielles doivent être réalisées au moins une fois tous les trois ans. La Loi exige également qu'une évaluation du Régime soit réalisée selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidité du régime. Au 31 décembre 2005, le passif du Régime selon le principe de la solvabilité s'établissait à 4 150 millions de dollars (passif de 3 844 millions de dollars évalué au 31 décembre 2004).

- b) La valeur actuarielle de l'actif net, qui ne peut dépasser la valeur marchande, correspond à l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans des plus-values et moins-values latentes et réalisées. Selon cette méthode, la valeur marchande est sous-jacente, mais les variations sont généralement extrapolées sur une période de quatre ans. L'Évolution de l'excédent de capitalisation fait état des variations dans la valeur de l'actif actuariel d'un exercice à l'autre.

10. Prestations

Ci-après la ventilation des sommes versées au titre des droits à retraite, pour l'exercice terminé le 31 décembre :

	<u>2005</u>		<u>2004</u>	
	(en milliers de dollars)			
Prestations	176 761	\$	173 010	\$
Remboursements et intérêts y afférents	916		298	
Transferts nets de cotisations et intérêts y afférents	1 243		2 362	
PenFlex :				
- Remboursements	-		5	
- Achat de droits de retraite complémentaires	387		118	
	<u>179 307</u>	<u>\$</u>	<u>175 793</u>	<u>\$</u>

11. Excédent de capitalisation selon le principe de la continuité de l'exploitation et déficit selon le principe de la solvabilité

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2005 a fait ressortir un excédent de capitalisation de 344,9 millions de dollars selon le principe de la continuité de l'exploitation du Régime et de 89,1 millions de dollars selon le principe de la solvabilité. Le rapport actuariel sera remis au promoteur du Régime, conformément à l'Acte fiduciaire, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières.

Le promoteur du Régime a indiqué qu'il renflouerait le déficit selon le principe de la solvabilité sur une période cinq ans à compter de 2006, en plus de continuer à verser ses cotisations habituelles.

12. Charges administratives

Conformément à l'Acte fiduciaire, la Caisse supporte toutes les charges administratives engagées par les fiduciaires pour l'établissement et la gestion du Régime et de la Caisse. Les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	<u>2005</u>		<u>2004</u>
		(en milliers de dollars)	
Administration de la Caisse			
Gestion interne des placements			
Charges salariales et sociales	2 639	\$	2 301
Honoraires professionnels	201		452
Informatique	802		925
Frais de banque et droits de garde	1 017		730
Loyers de bureaux	229		221
Autres	137		116
Total Gestion interne	5 025		4 745
Gestion externe des placements			
Honoraires de gestion	5 417		3 628
Gestion des placements immobiliers	386		396
Total Gestion externe	5 803		4 024
	10 828		8 769
Administration du service des prestations			
Gestion externe	1 512		1 470
Charges salariales et sociales	373		313
Honoraires professionnels	315		250
Autres	184		219
	2 384		2 252
Charges du Conseil de fiducie			
Honoraires professionnels	481		186
Autres	-		56
	481		242
TPS	864		753
Total des charges administratives	14 557	\$	12 016
			\$

13. Engagements et éventualités

La Caisse s'est engagée à faire des opérations de placement qui pourraient être provisionnées sur plusieurs années conformément aux conditions convenues. Au 31 décembre 2005, ces engagements potentiels se chiffraient à 28,0 millions de dollars (57,5 millions en 2004). La Caisse peut être tenue de financer les découverts de trésorerie et d'honorer les obligations de ses partenaires, dont des caisses de retraite, dans certains placements immobiliers. En outre, elle peut devoir financer certains placements immobiliers en cas de défaut de financement par d'autres sources.

14. Garanties et indemnisations

Le Régime prévoit que les membres du Conseil, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés à l'égard des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le Régime peut être tenu de verser une compensation à des contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications aux lois et règlements. Le nombre de ces ententes, la diversité des indemnisations versées et leur nature imprévisible empêchent le Régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximum qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu de ces ententes d'indemnisation.

15. Données comparatives

Certains chiffres de 2004 cités à des fins de comparaison ont fait l'objet d'un reclassement, compte tenu de la présentation adoptée pour l'exercice 2005.

INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

PLACEMENTS DE PLUS DE 15 MILLIONS DE DOLLARS AU 31 DÉCEMBRE 2005

OBLIGATIONS NOMINALES

ÉMETTEUR	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Gouvernement du Canada	4,500%	01/06/2015	65,57
Gouvernement du Canada	5,750%	01/06/2029	47,52
Gouvernement du Canada	8,000%	01/06/2023	34,20
Gouvernement du Canada	10,250%	15/03/2014	33,10
Gouvernement du Canada	6,000%	01/06/2008	31,46
TD Quant Emerald Canadian Long Bond Fund			31,45
Canada Housing Trust	4,750%	15/03/2007	30,28
Canada Housing Trust	3,700%	15/09/2008	29,78
Prov. de Québec	5,250%	01/10/2013	26,55
Prov. de l'Ontario	5,850%	05/01/2033	23,35
Genesis Trust	3,002%	15/03/2010	22,84
Prov. de Québec	6,250%	01/06/2032	22,08
Prov. du Manitoba	5,050%	03/12/2013	21,21
Cards II Trust	4,379%	15/10/2009	21,16
Gloucester Credit Card Trust	5,590%	15/06/2007	20,43
GE Capital Canada Funding	5,000%	23/04/2008	20,42
Canada Housing Trust	5,100%	15/09/2007	20,38
Gouvernement du Canada	4,250%	01/09/2009	20,23
Gouvernement du Canada	4,500%	01/09/2007	20,21
Canada Housing Trust	3,550%	15/03/2009	17,75

OBLIGATIONS À RENDEMENT RÉEL

ÉMETTEUR	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Gouvernement du Canada	4,000%	01/12/2031	190,24
Gouvernement du Canada	4,250%	01/12/2026	92,62
Prov. de Québec	4,250%	01/12/2031	79,86
Gouvernement du Canada	3,000%	01/12/2036	65,55
Prov. de l'Ontario	2,000%	01/12/2036	50,48
Gouvernement du Canada	4,250%	01/12/2021	36,45

IMMOBILIER

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Pyxis Real Estate Equities - Ogilvy Building	26,79
Pensionfund Realty Ltée. - Residential Property (1) Inc. Pooled	19,60
Pensionfund Realty Ltée - Convention Centre	18,33
Edgecombe Realty Advisors - Robson Central Promissory Note	18,28
Tonko Developments - Westhill Equity	17,13
Pyxis Real Estate Equities - Dorval Property	16,77

ACTIONS CANADIENNES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Barclays Enhanced Canadian Fund	220,21
Encana Corp.	34,43
Suncor Energy Inc.	34,09
Canadian Natural Resource Ltée	33,43
Banque royale du Canada	30,88
Banque de la Nouvelle-Écosse	29,30
Manulife Financial Corp.	38,67
Banque de Toronto Dominion	27,20
Kinross Gold Corp.	21,48
Talisman Energy Inc.	21,25
Goldcorp Inc.	19,43
Research in Motion Ltée	19,19
Banque de Montréal	17,88
Placer Dome Inc.	17,30
Bombardier Inc. cat. B	16,56
Petro Canada	16,33

ACTIONS AMÉRICAINES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
TD Quant Emerald Hedged US Fund	41,10

ACTIONS INTERNATIONALES

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Mellon Capital Global Opportunities Fund	40,83

PLACEMENTS SPÉCIAUX ET PRIVÉS

ÉMETTEUR	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
1028484 Ontario Inc. cat. B	70,26
Teramira Corp.	21,50

CONSEIL DE FIDUCIE

au 31 décembre

Johanne Charbonneau

Vice-présidente et chef de la direction financière,
Radio-Canada

Bernd Christmas (nomination le 16 mars 2005)

Administrateur de Radio-Canada

Hélène F. Fortin, CA (nomination le 16 mars 2005)

Présidente du Conseil de fiducie
Administrateur de Radio-Canada

Claude Godin

Membre du Comité consultatif des avantages
sociaux

Pierre Racicot

Représentant de l'Association nationale
des retraité(e)s de Radio-Canada

George C.B. Smith

Premier vice-président,
Ressources humaines et organisation,
Radio-Canada

Jonathan Soper

Membre du Comité consultatif des avantages
sociaux

DIRECTION

au 31 décembre

Stephen Cotsman

Administrateur délégué/
président-directeur général

Don Grant

Secrétaire/trésorier

Suzanne Morris

Secrétaire/trésorière désignée

ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Debra Alves

Gestionnaire du portefeuille des
placements stratégiques

Timothy D. Cairns

Gestionnaire de portefeuilles,
obligations intérieures/immobilier

William R. Law

Gestionnaire du portefeuille des
actions canadiennes

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions sur ce
rapport annuel ou sur tout autre élément du programme de communications.

Veuillez adresser vos commentaires au :

CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

99, RUE METCALFE, BUREAU 1204

OTTAWA (ONTARIO) K1P 6L7

Téléphone : (613) 688-3900

Télécopieur : (613) 688-3901

Courrier électronique : pension@cbcpension.ca

site Internet - renseignements généraux : www.cbc.radio-canada.ca/apropos/retraite

site Internet - employés et retraités de CBC/Radio-Canada : www.pensionweb.ca/cbc-radiocanada